

République Centrafricaine : Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, modification de critères de réalisation, relèvement du niveau d'accès, prolongation de l'accord et examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI ; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration ; et Déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République Centrafricaine

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, modification de critères de réalisation, relèvement du niveau d'accès, prolongation de l'accord et examen des assurances de financement, les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, modification de critères de réalisation, relèvement du niveau d'accès, prolongation de l'accord et examen des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens, qui ont pris fin le 16 avril 2009, avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 9 juin 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 29 juin 2009, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur pour la République Centrafricaine.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément :

Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Modification du montant d'assistance et Document du point d'achèvement, et initiative d'allègement de la dette multilatérale
Lettre d'intention adressée par les autorités centrafricaines au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités centrafricaines*
Protocole d'accord technique*
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté — Premier Rapport Annuel d'Étape

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Telephone: (202) 623-7430 • Telefax: (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : \$18.00
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Quatrième Revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-respect d'un critère de réalisation et modification des critères de réalisation, augmentation de l'accès, prolongation de l'accord et examen des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Dhaneshwar Ghura

Le 10 juin 2009

Relation avec le FMI :	En décembre 2006, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC en faveur de la République Centrafricaine (RCA) pour un montant équivalant à 36,2 millions de DTS (65 % de la quote-part). La RCA a atteint le point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 2007. Une augmentation de 8,355 millions de DTS (15 % de la quote-part) a été approuvée en juin 2008. La troisième revue de la FRPC a été achevée en décembre 2008.
Discussions de la mission :	Dans l'ensemble, les résultats du programme en 2008 ont été satisfaisants. Les autorités ont demandé une augmentation de 25,065 millions de DTS (45 % de la quote-part) ainsi qu'une prolongation du programme. Un montant de 14,24 millions de DTS sera disponible lorsque la présente revue sera achevée, y compris un montant de 11,14 millions de DTS au titre de l'augmentation.
Équipe de la mission :	L'équipe était composée de M. Petri (Chef de mission), M. Keller, M. Kinoshita et M. Hitakatsu (tous du Département Afrique). M. Ntamatingiro (représentant résident) a prêté son concours et la Banque mondiale a participé.
Lieu et dates :	Bangui, du 2 au 16 avril 2009
Interlocuteurs :	Le Président Général, M. Bozizé ; le Premier Ministre, M. Touadéra ; le Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale, M. Maliko ; le Ministre d'État aux mines, à l'énergie et à l'hydraulique, M. Ndoutingaï ; le Ministre des finances et du budget, M. Besse ; le Ministre délégué chargé de la mobilisation des ressources financières, M. Kadre ; le Directeur national de la BEAC, M. Kéléfio ; d'autres hauts responsables, membres du Parlement et représentants de la presse, des donateurs et du milieu des affaires.

Table des matières	Page
Sigles.....	4
Résumé analytique.....	5
I. Introduction.....	6
II. Évolution économique et résultats du programme.....	6
A. Évolution récente.....	6
B. Résultats du programme.....	9
III. Perspectives économiques et programme pour 2009.....	15
A. Perspectives macroéconomiques.....	15
B. Le programme de 2009.....	16
Cadre budgétaire.....	16
Réformes structurelles.....	20
IV. Accès au programme, financement et suivi.....	22
V. Évaluation des services.....	23
 Encadré	
1. Impact du ralentissement mondial sur la foresterie.....	15
 Tableaux du texte	
1. Critères de réalisation et repères quantitatifs dans le cadre de l'Accord FRPC, 2008.....	10
2. Mise en œuvre de la conditionnalité structurelle, 2008.....	12
3. Statut des déclencheurs.....	14
4. Synthèse des chocs extérieurs, 2008–09.....	16
5. Principales variables budgétaires et révisions du programme, 2008–09.....	19
 Graphiques	
1. Volume des exportations des principaux produits de base, janvier 2007-mars 2009.....	7
2. Évolution de la croissance et de l'inflation, 2003-08.....	7
3. Inflation de l'IPC par catégorie de produits, janvier 2003-mars 2009.....	8
4. Évolution extérieure et monétaire, 2003–08.....	9
5. Évolution des recettes et des dépenses, 2003–08.....	11
6. Solde budgétaire et évolution de la dette, 2003–08.....	11
7. Cadre macroéconomique, 2005–14.....	17
8. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2009–29.....	21

Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–14	25
2. Opérations de l'administration centrale, 2008–14	26
3. Opérations de l'administration centrale, 2005–14	27
4. Balance des paiements, 2005–14	28
5. Situation monétaire, 2005–10	29
6. Accès et échéancier dans le cadre de l'accord triennal FRPC	30
7. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2008–18	31

Annexes

1. Lette d'intention	32
Pièces jointes	
2. Memorandum de Politiques économiques et financières	34
3. Protocole d'Accord Technique	38

Tableaux des Annexes

1. Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, 2008-09	46
2. Conditionnalité structurelle	47

SIGLES

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFMIS	Système d'information sur la gestion financière de l'État
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La RCA a subi des chocs majeurs en 2008. Des pannes d'électricité et la chute des exportations de bois d'œuvre et de diamants ont réduit la croissance du PIB réel à 2,2 % ; l'inflation a atteint 9,3 %. Pour autant, les résultats budgétaires ont dans l'ensemble été satisfaisants. Il convient notamment de souligner l'accroissement du ratio impôts/PIB. Le processus de paix progresse lentement et des ressources additionnelles des donateurs arriveraient à point nommé.

Les réformes structurelles ont avancé malgré les retards. Le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, mis en œuvre en janvier et avril 2009, compensera une partie des pertes de recettes imputables à la crise. La gestion des finances publiques (GFP) a été renforcée avec l'installation d'un système d'information sur la gestion financière de l'État (GFMIS) ; la dette a été mieux gérée et des audits fiscaux ont été systématiquement réalisés.

D'après les projections, la croissance réelle du PIB devrait atteindre 2½ % en 2009—un chiffre bien en-dessous des prévisions—et l'inflation moyenne 4,7 %. Le total des exportations est inférieur de 40 % au chiffre programmé et les importations devraient aussi nettement se contracter. Selon les projections, le déficit du compte courant devrait arriver à pratiquement 10 % du PIB, en dépit de la baisse du cours mondial du pétrole. Avec la réduction des entrées de fonds privés, les réserves de change officielles devraient diminuer à 2,6 mois d'importations, même avec l'augmentation d'accès demandé.

Le but de la politique budgétaire à court terme est de tenter de stabiliser la demande par le biais des dépenses de l'État tout en maintenant une discipline budgétaire à moyen terme. Le programme révisé préserve les dépenses budgétisées et incorpore les nouvelles dépenses du processus de paix financées sur l'extérieur. L'excédent intérieur primaire, inférieur de 1,6 point de pourcentage du PIB par rapport au programme d'origine, est financé principalement par des dons additionnels ; le solde global de trésorerie sans allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTTE reste inchangé.

Les réformes structurelles sont axées sur des domaines cruciaux pour la stabilité économique et la reprise de la croissance ; elles ciblent la production de recettes, la GFP et la réforme des entreprises publiques.

Les services du FMI appuient l'achèvement de la quatrième revue, l'augmentation de l'accès à la FRPC et la prolongation du programme. Malgré une situation politique et économique difficile, l'exécution du programme est dans l'ensemble satisfaisante et la capacité de mise en œuvre des politiques est nettement renforcée. Les services appuient aussi une dérogation au critère de réalisation sur le crédit bancaire commercial (non-observation mineure).

I. INTRODUCTION

1. **La crise financière mondiale assombrit les perspectives de croissance à court terme de la RCA, principalement à cause de la chute des principales exportations, le bois d'œuvre et les diamants.** La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté de la RCA est d'autant plus ardue que ces deux secteurs affichent une diminution du nombre d'emplois et des recettes fiscales.

2. **Le processus de paix a progressé, mais son financement tarde à se concrétiser.** Le dialogue politique de rassemblement de décembre 2008 a débouché sur la participation de l'opposition au gouvernement formé en janvier 2009 sous le leadership sans faille du Premier Ministre, M. Touadéra. La plupart des dépenses de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) seront financées sur l'extérieur. Un financement des Nations Unies et de la CEMAC a été identifié, même s'il ne sera sans doute pas suffisant. Les élections du début de 2010 pourraient créer des incertitudes politiques dans les mois à venir.

3. **Les autorités accélèrent les réformes structurelles pour encourager la croissance à moyen terme.** De toute évidence, la capacité à produire des recettes intérieures et à maîtriser les dépenses s'est nettement améliorée. De nouvelles mesures permettront de réduire les exonérations douanières discrétionnaires, de faciliter le remboursement de la TVA, de renforcer les audits fiscaux et d'assurer la mise en œuvre intégrale du GFMIS. Les nouveaux codes forestier et minier devraient stimuler le développement du secteur privé, mais un soutien additionnel des donateurs est nécessaire pour remettre en état l'infrastructure.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

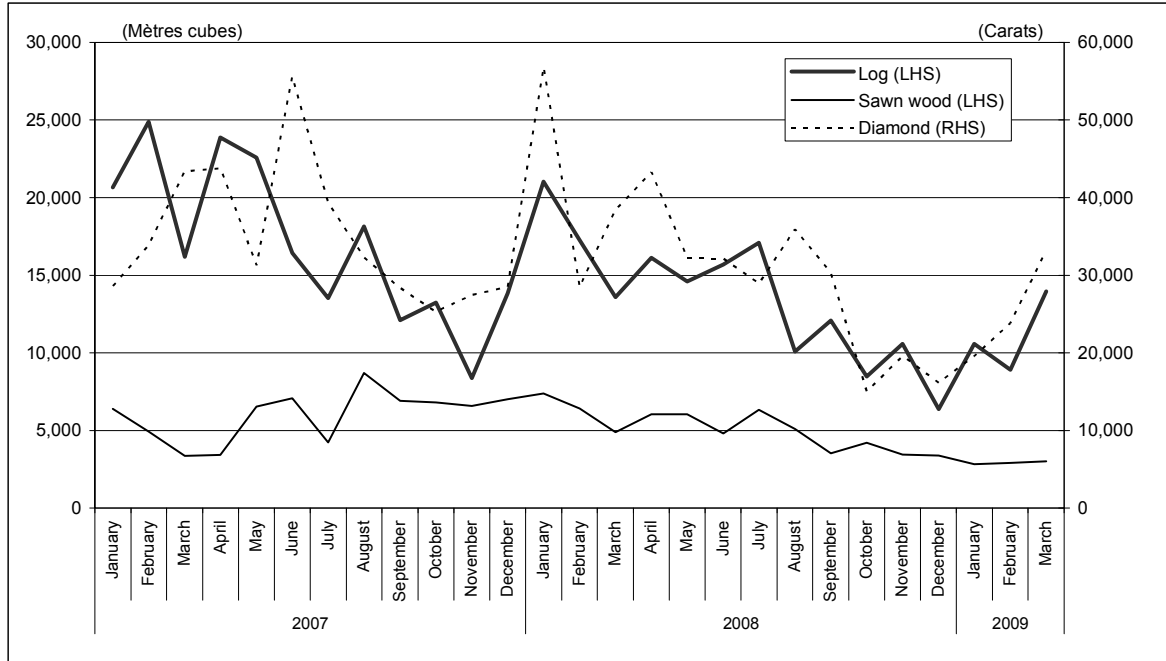
A. Évolution récente

4. **L'économie de la RCA a subi des chocs majeurs en 2008.** Les pannes de la principale centrale hydraulique électrique ont causé des interruptions de service répétées qui ont eu de graves conséquences économiques et sociales. La situation s'est stabilisée, mais l'approvisionnement en énergie reste aléatoire, nettement inférieur à la demande et constitue le principal obstacle à la croissance. La contraction de la demande au niveau mondial a fait plonger les exportations de bois d'œuvre et de diamants (80 % des exportations de biens, Graphique 1). Il a donc fallu réviser la croissance réelle du PIB pour 2008 à la baisse, des 3,5 % attendus à 2,2 % (Graphique 2).

5. **Les chocs des prix des produits alimentaires et des carburants ont fait grimper l'inflation.** L'inflation moyenne de l'IPC—les produits alimentaires et les carburants ont une pondération dominante dans l'indice—a atteint 2,3 % en 2008 (Graphique 3), un chiffre beaucoup plus élevé que la moyenne de la CEMAC, ce qui soulève des préoccupations relatives à la compétitivité.

Graphique 1. République Centrafricaine : Volume des exportations des principaux produits de base, janvier 2007-mars 2009

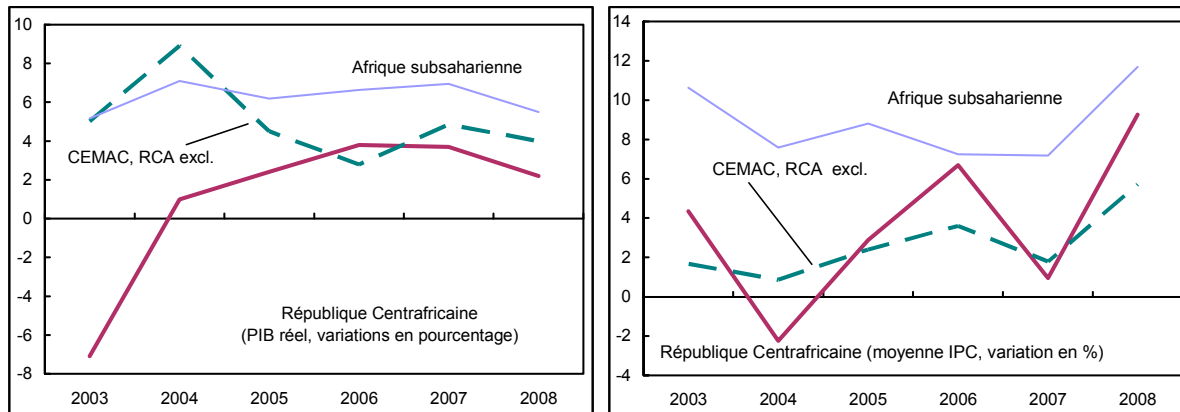
Les exportations de bois d'oeuvre et de diamants ont chuté de plus d'un tiers en glissement annuel en termes de volume au cours des six derniers mois du graphique.



Sources : Autorités de la République Centrafricaine et estimations des services du FMI.

Graphique 2. République Centrafricaine: Évolution de la croissance et de l'inflation, 2003-08

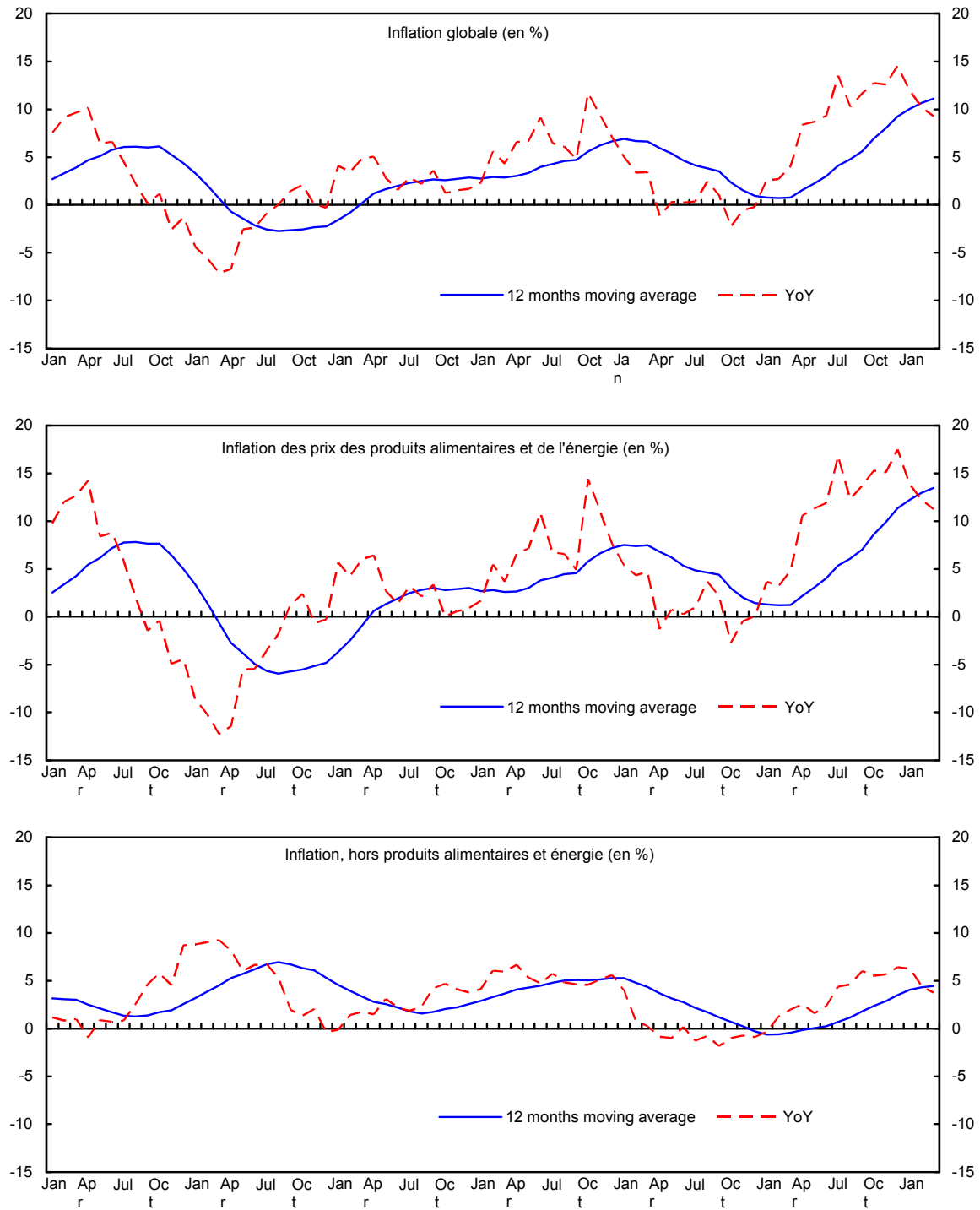
La croissance s'est ralentie sous l'effet de la crise mondiale ; l'inflation a augmenté à cause des prix des produits alimentaires et du carburant.



Sources : Autorités de la République Centrafricaine et estimations des services du FMI.

Graphique 3. République Centrafricaine: Inflation de l'IPC par catégorie de produits, janvier 2003-mars 2009

L'inflation s'est accélérée sous l'effet de l'augmentation des prix des produits alimentaires et du pétrole, mais elle s'est modérée au cours des derniers mois.

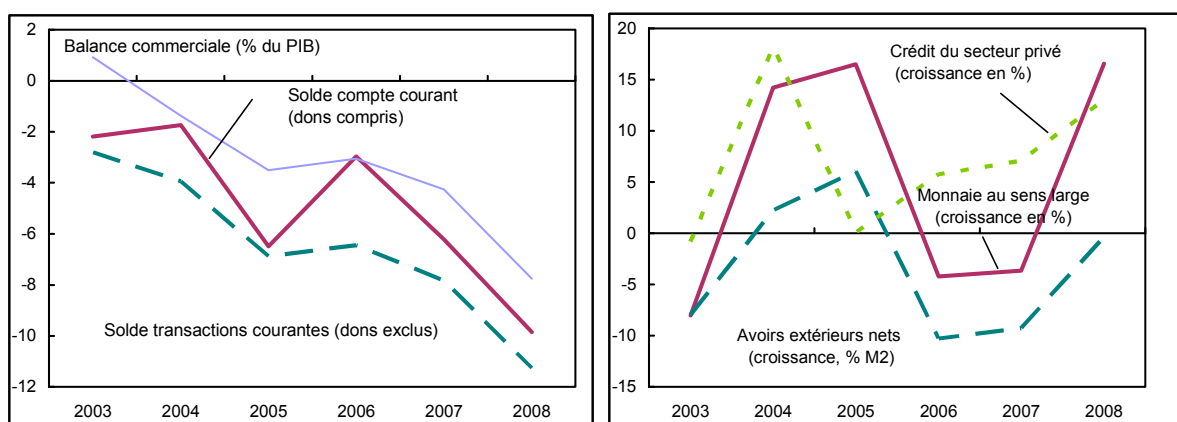


Sources : Autorités de la RCA et estimations des services du FMI.

6. **En 2008, le compte extérieur courant s'est détérioré, mais les réserves brutes ont augmenté.** Les importations ont progressé sous l'effet de l'envolée des prix du carburant et les exportations ont fléchi, notamment au cours de la seconde moitié de 2008. Le déficit des transactions courantes s'est creusé d'environ 3½ points de pourcentage pour atteindre 10 % du PIB (1 point de pourcentage de plus que ce qui avait été programmé), principalement à cause de l'évolution du commerce. Grâce aux entrées d'investissements directs étrangers (IDE) et de capitaux privés à court terme, la balance des paiements est grosso modo équilibrée et les avoirs extérieurs nets sont restés stables. Les décaissements du FMI et les ventes de devises par les banques commerciales à la Banque centrale (BEAC) ont permis dans une certaine mesure l'accumulation de réserves officielles brutes. La monnaie au sens large a grossi de près de 16,5 %, principalement parce que les avoirs intérieurs nets et la demande de monnaie se sont élevés.

Graphique 4. République Centrafricaine: Évolution extérieure et monétaire, 2003–08

Le solde du compte courant s'est nettement détérioré, mais les avoirs extérieurs nets restent stables grâce aux importants IDE.



Sources: Autorités de la RCA et estimations des services du FMI.

B. Résultats du programme

7. **Les résultats budgétaires sont conformes au programme.** Le critère de réalisation sur les recettes intérieures a été respecté (Tableau texte 1)—ce qui est un signe encourageant puisqu'il avait été relevé pendant la troisième revue. Il semble que les réformes sur les recettes ont eu des effets positifs malgré les chocs économiques ; le ratio recettes/PIB est passé de 8,2 % en 2005 à 10,4 % du PIB (Graphique 5). La cible de l'excédent primaire intérieur a été atteinte et les dépenses sont contrôlées de près (Graphique 6). Le crédit net des banques commerciales a légèrement dépassé le plafond du critère de réalisation (moins de 0,1 % du PIB) essentiellement parce que le transfert d'un décaissement du FMI de la BEAC au Trésor de la RCA a été retardé. L'accumulation nette des arriérés fiscaux (repère quantitatif) est légèrement plus élevée que prévu car les entreprises publiques ont obtenu des résultats décevants ; tous les autres repères quantitatifs ont été atteints.

Tableau texte 1. République Centrafricaine : Critères de réalisation et repères quantitatifs dans le cadre de l'Accord FRPC, 2008

(milliards de francs CFA, cumulé à partir du 31 décembre 2007, plafonds, sauf indication contraire)

	Fin sept.2008			Fin déc. 2008		
	Programme	Programme avec ajusteurs	Prél.	Programme	Programme avec ajusteurs	Prél.
Critères de réalisation						
Plancher sur les recettes totales de l'État ¹	69.0	69.0	73.2	92.3	92.3	92.5
Plancher sur le solde intérieur primaire ²	3.0	3.0	7.8	-0.7	-1.4	0.7
Variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État,						
Obligations émises sur le marché régional exclues	2.7	7.0	10.7	6.8	6.8	6.9
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs de l'État	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs						
VAN de la dette extérieure	350	350	336
Plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté ⁵	14.0	14.0	16.3	18.5	18.5	19.7
Plancher sur la réduction des arriérés de paiements intérieurs	8.0	8.0	9.0	9.0	9.0	10.5
Accumulation nette des arriérés fiscaux	0.0	0.0	1.8	1.4	1.4	2.1
Pour mémoire :						
Dons projetés pour le soutien budgétaire	11.9	7.6	7.6	11.9	12.6	12.6
Obligations projetées émises sur le marché régional	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont:</i> détenues par les banques commerciales intérieures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajusteur maximum pour les créances nettes de l'État						
sur les banques commerciales en cas d'insuffisance de dons	5.0	5.0	...	5.0	5.0	...
Financement extérieur sans décaissements prêt projet	5.8	5.8	5.8

Sources : Autorités de la RCA et estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures, qui excluent les dons extérieurs et le produit des désengagements (voir le Protocole d'accord technique, PAT, pour de plus amples détails).

² On entend par solde primaire intérieur (base caisse) la différence entre les recettes intérieures de l'État et le total des dépenses de l'État, moins tous les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées sur l'extérieur.

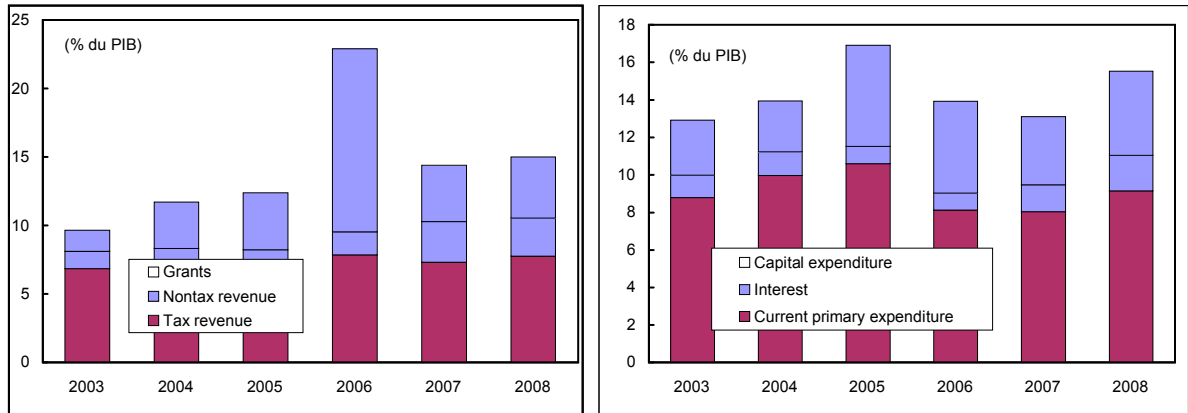
³ Contractée ou garantie par l'État (voir le PAT).

⁴ Ces critères de réalisation seront suivis de manière continue.

⁵ Total des dépenses de santé et d'éducation, y compris traitements et salaires et biens et services.

Graphique 5. République Centrafricaine : Évolution des recettes et des dépenses, 2003–08

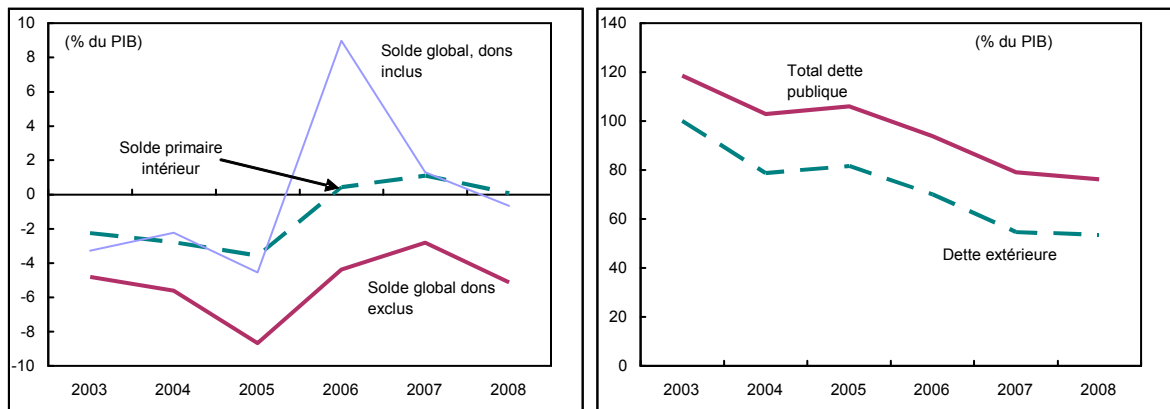
Les recettes intérieures sont en hausse ; les dépenses budgétisées s'étoffent, ce qui permet aux arriérés de baisser.



Sources : Autorités de la RCA et estimation des services du FMI.

Graphique 6. République Centrafricaine : Solde budgétaire et évolution de la dette, 2003–08

Les petits excédent primaires intérieurs se maintiennent ; la dette totale continue de baisser grâce à l'allègement de la dette.



Sources : Autorités de la RCA et estimations des services du FMI.

8. **Les autorités ont décidé d'améliorer les recettes** : en avril 2009, le gouvernement a harmonisé les seuils pour les chiffres d'affaires des gros contribuables et la TVA ; la consultation d'experts d'AFRITAC et du Département des finances publiques a causé quelques retards dans l'observation de ce repère structurel (Tableau texte 2, MPEF, paragraphe 10). Le repère structurel sur les audits fiscaux a aussi été respecté (avec un léger retard) et le nouveau département d'audit devrait renforcer ses capacités. Quant au critère de réalisation structurel continu sur le mécanisme d'ajustement des prix du carburant, il a aussi été observé, ce qui a permis de supprimer les subventions au pétrole lampant en avril 2009.¹

¹ Le critère de réalisation structurel continu sera converti en un repère structurel continu conformément aux récentes modifications de la conditionnalité.

Tableau texte 2. République Centrafricaine :
Mise en œuvre de la conditionnalité structurelle, 2008

Mesure	Échéancier de la conditionnalité	Motif macro-économique	Statut de la mise en œuvre
RECETTES DE L'ÉTAT			
Continuer à appliquer la formule automatique trimestrielle de détermination des prix des produits pétroliers qui assure la répercussion complète de tous les coûts, marges de distribution, TVA et un droit d'assise spécifique par produit sur le consommateur. La formule inclut un échéancier pour la taxation du pétrole.	Critère de réalisation structurel continu	Protéger le budget des risques de la fluctuation des prix du pétrole ; ménager un espace pour des mesures bien ciblées en vue d'atténuer l'impact social des variations du prix du pétrole.	Respecté pour janvier et avril 2009. Les prix du pétrole lampant et du mazout ont été relevés en janvier 2009. Les subventions au pétrole lampant ont été éliminées en avril 2009.
Faire du chiffre d'affaires un critère unique pour le classement des contribuables dont le chiffre d'affaires est au minimum égal à 30 millions de francs CFA qui est le seuil minimum pour les gros contribuables, l'inscription à la TVA et le système fiscal type.	Repère structurel / fin décembre 2008	Accroître le potentiel de production de recettes en ciblant les gros contribuables et simplifier la structure de la TVA, la principale source de recettes.	Non respecté. Mise en œuvre en avril 2009; consultation avec les experts du Département des finances publiques/AFRITAC sur la mise en œuvre. Amendement juridique mineur à introduire avec le budget révisé de 2009 (MPEF, paragraphe 10).
Augmenter le nombre d'audits en 2008 pour couvrir (i) au moins 30 % des gros contribuables par an ; (ii) tous ceux qui ne font pas de déclaration et (iii) tous ceux qui font des déclarations avec des demandes de crédits de TVA ou des déclarations avec un solde égal à zéro.	Repère structurel/fin décembre 2008	Accroître le potentiel de production de recettes en réduisant les possibilités de fraude fiscale.	Respecté pour (i) et (ii). Non respecté pour (iii), qui a été mis en œuvre en février 2009 lorsque les quelques audits de TVA restants ont été achevés.
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES			
Informatiser complètement l'unité de gestion de la dette et lui permettre de fournir des projections de service de la dette pour différents scénarios.	Repère structurel/fin décembre 2008	Accroître la fiabilité des prévisions de la dette et développer la capacité à prendre rapidement des mesures correctrices pour maintenir la viabilité de la dette à moyen terme.	Respecté pour l'informatisation ; non respecté pour la capacité à prévoir des scénarios, qui a été mis en œuvre en février. Une circulaire sur les statistiques de la dette est sur le point d'être publiée.

Sources : Autorités de la RCA et évaluation des services du FMI.

9. **Des améliorations sont apparues dans les capacités de gestion de la dette et des finances publiques.** Les autorités ont installé le logiciel de gestion de la dette de la CNUCED en 2008 et ont saisi toutes les créances extérieures et intérieures dans la base de données. Le système est capable de produire des projections fiables et ponctuelles sur le service de la dette à l'aide de différentes hypothèses (repère structurel). Les autorités ont commencé à publier un bulletin officiel de la dette. L'introduction d'un système d'information sur la gestion des finances publiques (GFMIS) à des fins budgétaires, qui porte le nom de Gesco, est un succès majeur.

10. **Les autorités en ont terminé avec les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE, mais les assurances de la participation des créanciers n'ont pas encore atteint le seuil habituel de 80 %.** Les déclencheurs flottants ont été respectés pour la gestion macroéconomique (GFP, passation des marchés et gestion de la dette) (Tableau texte 3), ce qui témoigne de la ferme résolution des autorités dans ce domaine. Les réformes réalisées dans les secteurs forestier et minier contribueront à soutenir la croissance économique et la progression des exportations. Les réformes de la santé, de l'éducation et de la gouvernance étayeront la réduction de la pauvreté. Les créanciers qui représentent 78 % de la dette admissible à l'Initiative PPTE ont indiqué qu'ils étaient prêts à offrir un allègement. Les autorités et les services s'efforcent de convaincre d'autres créanciers à participer.

Tableau texte 3. République Centrafricaine : Statut des déclencheurs PPTE

Définition du déclencheur PPTE	Statut
DSRP : Préparation d'un DSRP complet dans le cadre d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante pendant au moins un an, documenté dans un Rapport annuel d'avancement qui a fait l'objet d'une analyse dans une Note consultative conjointe.	Mis en œuvre
Stabilité macroéconomique . Maintien de la stabilité macroéconomique, documenté par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.	Mis en œuvre
Transparence : Mise en œuvre satisfaisante (i) des dispositions des articles 44 et 75 de la Constitution concernant la déclaration de patrimoine par le Premier Ministre, les membres du gouvernement et les membres de la Cour constitutionnelle ; (ii) d'un nouveau décret qui étend l'obligation de déclaration de patrimoine aux dirigeants des entreprises publiques et à quelques fonctionnaires de haut niveau.	Mis en œuvre
Secteur forestier : Améliorer la surveillance réglementaire et le cadre de déclaration par les mesures suivantes : (i) adoption par le Parlement d'un nouveau code forestier satisfaisant et émission d'un certain nombre de décrets ministériels clés, à appliquer de manière satisfaisante, sur la réglementation de sa mise en œuvre et (ii) lancer une campagne de prise de conscience à l'intention des communautés et mise en place d'un système permanent d'information du public.	Mis en œuvre
Secteur minier : Améliorer la surveillance réglementaire et le cadre des déclarations par les mesures suivantes : (i) publication sur le site Internet de l'État du rapport de l'administrateur de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes minières à partir de 2006 et (ii) adoption par décret présidentiel d'un accord type satisfaisant pour l'exploitation minière et adoption par le Parlement d'amendements satisfaisants au code minier pour assurer sa cohérence.	Mis en œuvre
Gestion des finances publiques : Améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilisation de la gestion des finances publiques, notamment par les mesures suivantes : (i) préparation et soumission au Parlement du budget à l'aide de la nouvelle nomenclature ; (ii) mise en œuvre satisfaisante d'un nouveau système de repérage des dépenses, de l'engagement à l'ordonnancement (à l'aide de la nouvelle nomenclature budgétaire) au sein de la Direction générale du budget ; (iii) mise en œuvre satisfaisante du nouveau système de gestion de l'état de paie et (v) adoption par le Parlement d'un nouveau code de passation des marchés satisfaisant et début de sa mise en œuvre satisfaisante.	Mis en œuvre
Réforme de la fonction publique : Entamer la réforme de la fonction publique avec les mesures suivantes : (i) adoption par les membres du gouvernement d'un nouveau cadre organique satisfaisant correspondant aux objectifs du DSRP et reposant sur des audits organisationnels et (ii) soumission au comité interministériel de nouvelles règles satisfaisantes avec un système correspondant d'évaluation de la rémunération et des résultats.	Mis en œuvre
Gestion de la dette publique : Améliorer la gestion de la dette publique par les mesures suivantes : (i) élaboration par la Direction de la dette de procédures satisfaisantes et maintenance d'une base de données exacte, exhaustive et sûre de la dette publique et garantie par l'État (intérieure et extérieure) et (ii) mise en œuvre satisfaisante de la publication périodique des données relatives à la dette publique et garantie par l'État (encours, projections du service de la dette et principaux ratios d'endettement) dans les six mois suivant la fin de l'exercice.	Mis en œuvre
Éducation : (i) par rapport à 2006-07, ajouter au moins 750 enseignants supplémentaires qui enseigneront au niveau primaire et (ii) mettre en œuvre des mesures éducatives et administratives permettant un taux de redoublement inférieur à 20 % au niveau primaire dans les régions où les écoles fonctionnent normalement.	Mis en œuvre
Santé : (i) maintenir les taux de vaccination de DPT3 à 80 % ou plus et (ii) distribuer au moins 300 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide.	Mis en œuvre
VIH/sida : Améliorer la prévention en étendant le marketing social de préservatifs pour en porter le nombre à au moins 10 millions.	Mis en œuvre

Sources : Autorités de la RCA et estimation des services de la Banque mondiale et du FMI.

III. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMME POUR 2009

A. Perspectives macroéconomiques

11. **Le ralentissement de l'économie mondiale compromet les perspectives de croissance à court terme de la RCA.** Il est peu probable que la demande extérieure reprenne rapidement (voir Encadré) ; l'offre intérieure est bloquée par les goulets d'étranglement de l'infrastructure et les préoccupations au niveau de la sécurité. D'après les projections, la croissance réelle du PIB devrait reprendre mais n'atteindre que 2,4 % en 2009 (Graphique 7) ; l'inflation moyenne de l'IPC devrait baisser à environ 4¾ %, les prix des produits alimentaires se maintenant à un niveau stable.

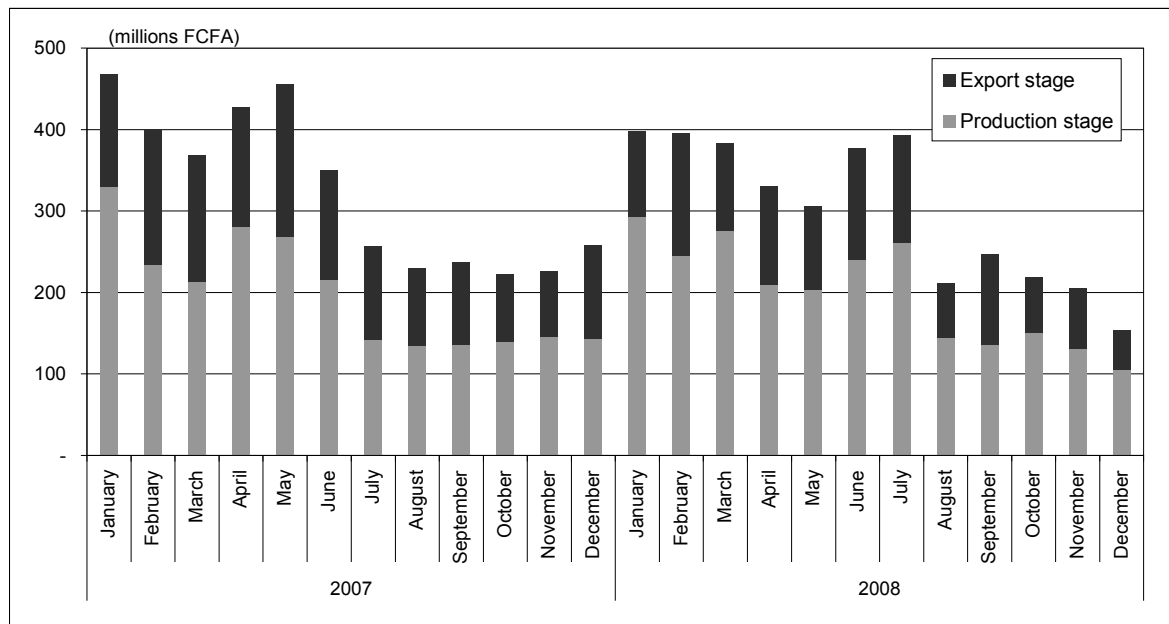
Encadré 1. Impact du ralentissement mondial sur la foresterie en RCA

Au niveau mondial, la foresterie a enregistré une baisse brutale de la demande. Les perspectives d'un renversement de tendance sont limitées car les stocks de produits ligneux non vendus sont importants.

Pour la RCA, le bois d'œuvre représente environ 6 % du PIB et la moitié des biens exportés. Depuis le dernier trimestre de 2008, certaines entreprises ont fermé temporairement leurs portes et licencié la plupart de leurs ouvriers à cause de la faible demande extérieure et de la baisse des prix. Les recettes budgétaires de la foresterie ont baissé de 7,2 % en 2008 (voir graphique) et continueront vraisemblablement de baisser en 2009, en partie parce que les autorités ont adopté des mesures d'allégement fiscal afin d'éviter les troubles économiques et sociaux.

Graphique. République Centrafricaine: Recettes fiscales du secteur forestier

Les recettes du secteur de la foresterie ont baissé en novembre et décembre 2008.



Sources : Autorités de la République Centrafricaine et estimations des services du FMI.

12. **Les chocs externes défavorables devraient causer une érosion des réserves officielles en 2009.** Selon les projections, même si les importations de carburant sont nettement moins élevées, le déficit commercial devrait se creuser principalement parce que les exportations ont dévissé de 40 % par rapport au programme (4 % du PIB), ce que des dons accrus ne pourront pas complètement compenser. C'est pourquoi ce déficit se maintiendra au niveau élevé de 10 % du PIB. Qui plus est, les entrées de fonds privés vont nettement baisser car les IDE sont différés ; ce déficit de la balance des paiements contraindra la RCA à tirer sur ses réserves de change officielles pour financer les importations essentielles, réserves qui reculeront alors de 3,3 mois d'importations à la fin de 2008 à 2,6 mois à la fin de l'année, même si la demande d'augmentation d'accès est approuvée. La perte d'avoirs extérieurs nets réduira la monnaie au sens large, mais le crédit au secteur privé devrait enregistrer une progression plus rapide que celle du PIB nominal, ce qui témoigne d'un certain approfondissement financier.

Tableau texte 4: République Centrafricaine : Synthèse des chocs extérieurs, 2008–09

La perte de réserve s'explique principalement par l'évolution des échanges (exportations) et par la réduction des flux privés nets, malgré un certain soutien additionnel des donateurs et une augmentation de l'accès au titre de l'accord FRPC.

	2008	2009	
	Est.	Prog.	Proj. (PPTE, excl.)
	(en milliards de FCFA)		
Compte courant	-87.7	-80.9	-90.5
Balance commerciale	-69.0	-50.3	-71.5
Exportations	65.8	90.1	54.7
Importations	-134.8	-140.3	-126.2
Services et revenu (net)	-52.8	-58.4	-57.9
Transferts courants (net)	34.1	27.7	38.9
Compte de capital (net)	29.7	45.5	35.6
Compte financier	52.2	12.4	4.7
Dont: secteur privé (principalement IDE)	69.5	24.7	17.2
Solde global	-5.9	-23.0	-33.5
Réserve de change officielles brutes sans augmentation du FMI	56.9	39.9	29.4
Réserves de change officielles brutes avec augmentation du FMI	56.9	39.9	43.9

Sources : Autorités de la RCA et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

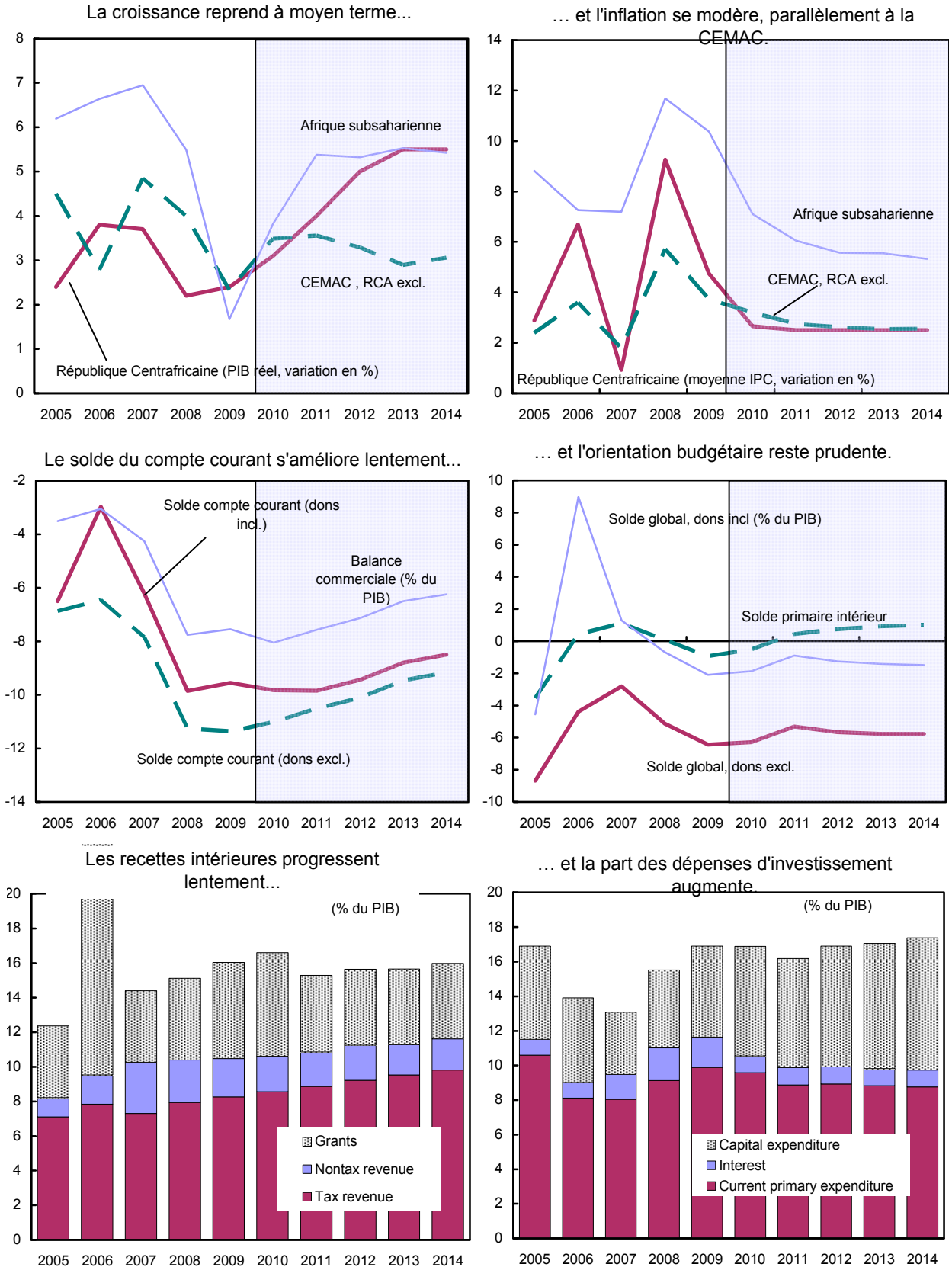
B. Le programme de 2009

Cadre budgétaire

13. **La politique budgétaire à court terme a été formulée pour stabiliser la demande par le biais des dépenses de l'État tout en préservant la discipline budgétaire à moyen terme ;** cela revient à laisser les stabilisateurs automatiques fonctionner (bien qu'ils soient limités) et exige un relâchement temporaire de l'excédent intérieur primaire.² Heureusement,

² La modification des cibles budgétaires annuelles exige aussi une modification des critères de réalisation de la fin de juin 2009.

Graphique 7. République Centrafricaine : Cadre macroéconomique, 2005–14



Sources : Autorités de la RCA et projections des services du FMI.

l'accroissement du financement par dons—en partie destiné à étayer la restauration de la paix—permet d'étoffer les dépenses par rapport à 2008 et par rapport au programme sans accumuler une dette nouvelle. L'objectif à moyen terme est toujours d'arriver à un excédent primaire intérieur d'environ 1 % du PIB, ce qui devrait circonscrire tout impact négatif sur la viabilité budgétaire (Graphique 7). Selon les projections, le ratio de la dette publique au PIB devrait tomber de 29,6 % en 2009 à 25,6 % en 2014.

14. **La crise a fait baisser les recettes de 0,7 point de pourcentage du PIB par rapport au programme.** Ce recul est principalement imputable à une révision à la baisse de l'assiette d'imposition des exportations de bois d'œuvre de près de 30 %, en parallèle aux prix internationaux (comme le prévoit la formule), de retards dans le versement des loyers des terrains de bois d'œuvre et de l'accélération des remboursement de la TVA. Sur une note plus optimiste, la décision de relever les droits d'assise sur le carburant en 2008/09 compense certaines pertes liées à la crise. Avec des taxes sur le carburant de presque 0,6 % du PIB de plus qu'en 2009, le ratio recettes intérieures/PIB progresse encore de 0,1 point de pourcentage du PIB par rapport à 2008 (Tableau texte 5).

15. **Le programme révisé préserve les dépenses prioritaires budgétisées et incorpore de nouvelles dépenses financées par l'extérieur pour le processus de paix.** Les autorités devraient être en mesure d'exécuter en totalité le budget initial qui prévoit le dégel des augmentations de salaires liées aux promotions de 1986-96, le paiement complet de la consommation actuelle de services publics par l'État et une augmentation réelle des dépenses de réduction de la pauvreté. Le budget révisé devrait être approuvé en juillet 2009 et devrait inclure des dépenses supplémentaires de 1,1 % du PIB destinées au rétablissement de la paix (DDR), qui seront financées par les Nations Unies et la CEMAC, ainsi que quelques dépenses pour préparer les élections de 2010.

Tableau texte 5. République Centrafricaine : Principales variables budgétaires et révisions du programme, 2008–09
(en pourcentage du PIB)

	2008	2009	
	Est.	Prog.	Proj. (PPTE excl.)
Total recettes, <i>dont</i> :	15.1	16.6	16.0
Recettes intérieures	10.4	11.2	10.5
Programmes projets	1.4	0.6	1.8
Dons projets	3.3	4.7	3.8
Total dépenses, <i>dont</i> :	-15.5	-16.9	-16.9
Traitements et salaires	-4.1	-4.1	-4.4
Transferts et subventions ¹	-2.5	-1.9	-2.6
Biens et services ¹	-2.5	-3.0	-2.9
Solde primaire intérieur ²	0.1	0.7	-0.9
Variations des arriérés (- =réduction)	-1.2	-1.6	-1.1
Solde global (base caisse)	-1.6	-1.9	-1.9
<i>Pour mémoire :</i>			
Dépenses de DDR ¹	0.0	0.0	-1.1

Sources : Autorités de la RCA et projections des services du FMI.

¹ On estime que les dépenses pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) consistent principalement en transferts (0,9 % du PIB) et en dépenses limitées pour des biens et services (0,2 % du PIB).

² À l'exclusion des dépenses de DDR, le solde primaire intérieur de 2009 se détériorerait de 0,5 point de pourcentage du PIB par rapport au programme, ce qui reflète la baisse des recettes intérieures.

16. **La diminution de l'excédent primaire intérieur est financée principalement par de nouveaux dons.** Par rapport au programme, les recettes intérieures ont baissé de 0,7 % du PIB et les dépenses primaires intérieures ont augmenté de 0,8 %, essentiellement pour financer le processus de paix (Tableau texte 5). Le déficit primaire intérieur a donc reculé de 1,6 point de pourcentage pour atteindre 0,9 % du PIB ; il est financé principalement par des dons plus élevés dans le cadre du programme (1,2 % du PIB) et par quelques nouveaux financements intérieurs.³ Du fait que les sources de financement sont limitées et qu'il était nécessaire de réduire le financement bancaire intérieur qui est très onéreux, l'apurement des arriérés intérieurs a certes été légèrement réduit mais représente encore 1 % du PIB. Le service de la dette extérieure serait garanti si le point d'achèvement de l'Initiative PPTE était atteint—ce qui permettrait aux autorités de réorienter les ressources vers des dépenses prioritaires. L'impact sur le programme de 2009 serait minime puisque l'allègement de la dette intermédiaire a déjà été inclus en termes de flux. Le solde de trésorerie budgétaire global, qui exclut l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, reste inchangé par rapport à la cible du programme, ce qui signifie que l'orientation budgétaire révisée de 2009 ne devrait pas compromettre la viabilité de la dette.

³ Le soutien de la CEMAC inclut un don de 1 milliard de francs CFA de chacun des cinq autres membres de la CEMAC (deux ont déjà effectué leur versement) et un prêt de 3 milliards de francs CFA de la BEAC.

17. **La dette de la RCA deviendra plus gérable une fois que le pays aura atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.** L'analyse de viabilité de la dette actualisée (AVD) qui fait appel au cadre des pays à faible revenu, montre que les indicateurs du fardeau de la dette extérieure et publique seraient nettement meilleurs grâce à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) (voir Graphique 8),⁴ ce qui vaut même après l'augmentation d'accès proposée au titre de l'accord FRPC et avec les financements projetés venant d'autres sources. Le risque de surendettement de la RCA serait modéré, ce qui signifie que le pays continue à être vulnérable à certains chocs, notamment les chocs de la croissance des exportations.

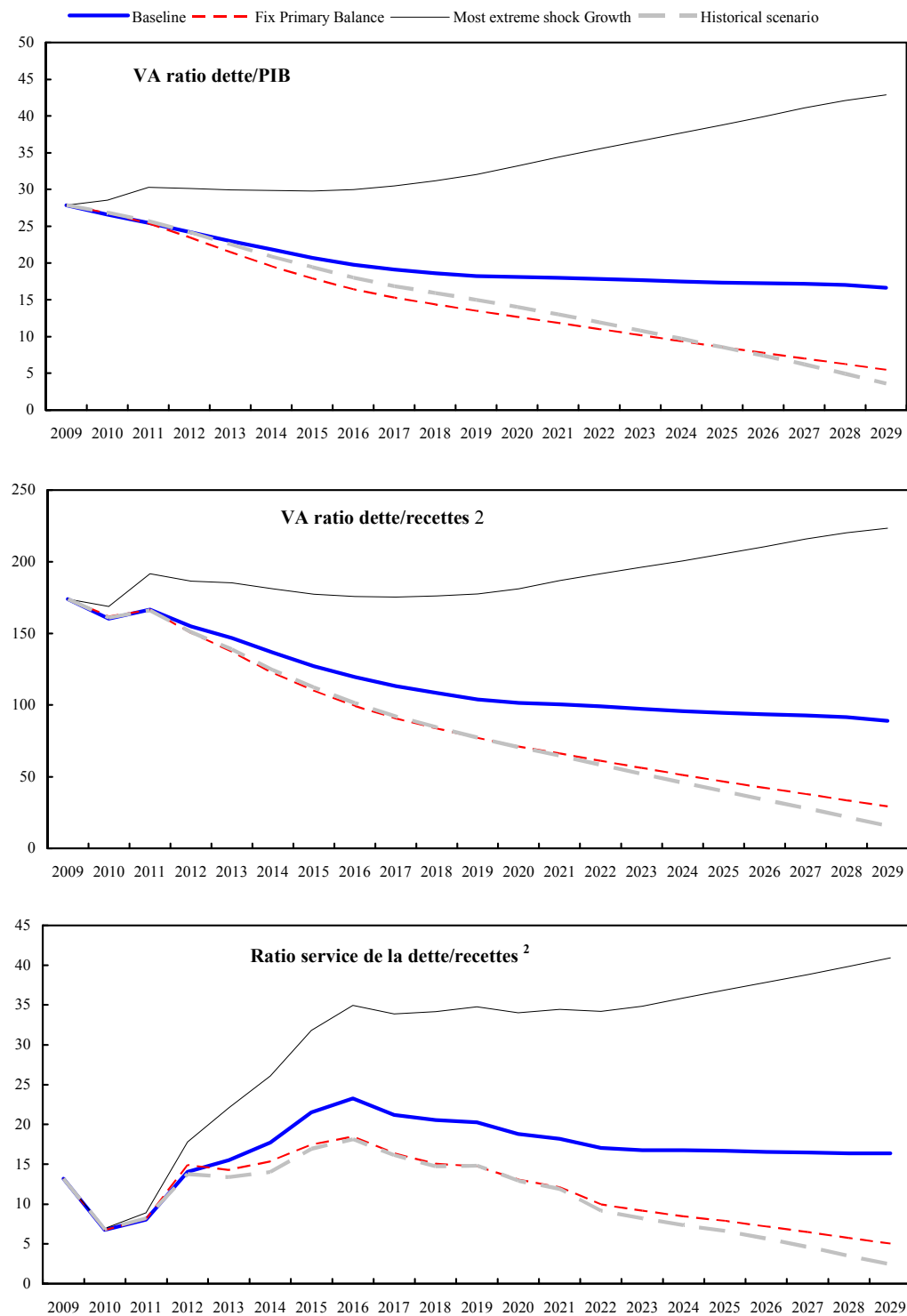
Réformes structurelles

18. **Les réformes structurelles ont pour but d'appuyer la stabilité économique et la reprise de la croissance.** Les mesures futures, faisant fond sur les progrès déjà accomplis, sont destinés à renforcer davantage la capacité de gestion budgétaire et mettront l'accent sur la production de recettes, la GFP, les réformes des entreprises publiques, outre les réformes structurelles qui étayent les activités du secteur privé.

19. **Le recouvrement des recettes est au cœur des efforts de réforme budgétaire.** En dépit des récentes avancées, le ratio des recettes intérieures est encore l'un des plus faibles de l'Afrique subsaharienne. Des réformes plus approfondies établiront le lien entre les systèmes informatiques du fisc et des douanes (repère structurel, fin de juin 2009) et réduiront les exonérations douanières (repère structurel, fin de 2009). La nouvelle cellule d'audit fiscal devrait étoffer la panoplie d'outils de détection des fraudes basée sur les risques pour cibler les audits sur les recettes qui présentent les risques les plus importants. Les autorités entendent aussi entreprendre une réforme exhaustive de la politique fiscale en 2010, à mettre en œuvre en 2011 (MPEF, paragraphe 27).

⁴ L'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu est incluse dans l'Appendice II du document du point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui devrait être abordé en même temps que le présent rapport des services.

Graphique 8. République Centrafricaine: Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2009–29 1



Sources: 1 Autorités de la RCA et estimations et projections des services du FMI.

¹ Suppose l'allègement de la dette PPTE et IADM. Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé pour 2019.

² Revenues are defined inclusive of grants.

20. **La gestion des finances publiques est renforcée.** Gesco, le système d'information sur la gestion des finances publiques (GFMIS), couvre déjà la chaîne de dépenses, des engagement aux ordonnancements, et couvre à présent les paiements (repère structurel, fin 2009). Les procédures de dépenses qui ne respectent pas les normes seront contenues et rapidement enregistrées dans Gesco. Les autorités ont fermé la plupart des comptes des banques commerciales à l'exception de ceux qui sont requis par les donateurs. Un travail technique supplémentaire sera nécessaire pour faire fonctionner les comptes qui restent avec un solde équivalant à zéro, ce qui retardera la consolidation des opérations du Trésor sur un compte unique (repère structurel, fin 2009, MPEF, paragraphe 28). Le repère structurel de la fin de septembre subira un léger retard car les révisions juridiques qui concernent les garanties de l'État seront traitées dans le cadre du budget révisé de 2009. S'agissant de la gestion de la dette, une fois que les contrats standards de la dette extérieure et intérieure seront saisis dans la base de données sur la dette, tous les arriérés intérieurs seront également incorporés (repère structurel, fin 2009).

21. **Les autorités ont commencé à réduire les pertes des entreprises publiques et à promouvoir le développement du secteur privé.** Pour éclaircir les relations financières entre les entreprises publiques et l'État, le programme insiste particulièrement sur l'amélioration des résultats financiers des sociétés de services publics et sur la réduction d'arriérés de paiements croisés afin de débloquer l'infrastructure dont les goulots d'étranglement entravent les perspectives de croissance. Les nouveaux codes minier et forestier devraient attirer des IDE et avoir d'autres avantages économiques. Il sera aussi crucial de faire fermement et régulièrement appliquer la réglementation pour stimuler les investissements privés.

IV. ACCÈS AU PROGRAMME, FINANCEMENT ET SUIVI

22. **La demande d'augmentation est justifiée par les besoins de la balance des paiements et par un solide programme de réformes.** La demande d'exportations et les IDE se sont effondrés—aux dépens des réserves officielles—mais devraient redémarrer à moyen terme. Malgré la capacité administrative limitée, les autorités mettent en œuvre un ambitieux programme de réformes. L'augmentation demandée correspondrait au nouveau niveau d'accès de 125 % de la quote-part pour les pays qui bénéficient pour la seconde fois d'une FRPC et contribuerait à aider la RCA à faire face aux chocs extérieurs. La position de la balance des paiements à moyen terme devrait s'améliorer, principalement grâce aux efforts budgétaires et aux réformes structurelles destinées à réduire les blocages de l'approvisionnement en eau et en électricité.

23. **La cinquième et sixième revues de la FRPC seront réalisées aux dates d'évaluation pour la fin de juin et la fin de décembre 2009.** Les autorités demandent que l'accord FRPC soit prolongé jusqu'au 30 juin 2010 afin que les deux dernières revues puissent avoir lieu à six mois d'intervalle. Les conditionnalités quantitatives et structurelles sont définies aux Tableaux 1 et 2 du MPEF. Le programme est financé dans sa totalité en 2009.

V. ÉVALUATION DES SERVICES

24. **La RCA résiste mieux aux chocs économiques dans le cadre de l'accord FRPC.**

La gestion budgétaire est devenue plus crédible car le budget a été exécuté avec prudence, notamment avec le paiement régulier des salaires et l'apurement des arriérés. La décision difficile de relever politiquement à plusieurs reprises les droits d'assise sur le carburant a permis à l'État de recouvrer des recettes importantes sur la consommation de pétrole, amortissant ainsi les pertes de recettes dues à la crise.

25. **En s'appuyant sur les acquis des récentes réformes, la RCA pourrait affermir la gestion budgétaire et soutenir les activités privées.**

Il serait bon que les autorités mettent l'accent sur la capacité à lever des recettes, contrôler et suivre les dépenses, hiérarchiser les allocations budgétaires et mieux gérer la liquidité et la dette. Un climat des affaires plus favorable pourrait contribuer à attirer des investissements privés ; cela exigera une réforme juridique mais aussi une réforme des entreprises publiques.

26. **Il est impératif d'améliorer la sécurité et de préserver la stabilité politique pour doper la croissance et réduire la pauvreté**—la plus haute priorité du DSRP. Il serait utile que les autorités obtiennent une nouvelle assistance des donateurs pour l'opération de DDR et les élections de 2010. La stabilité de l'économie, indispensable à la stabilité politique, est une gageure dans un environnement mondial difficile, mais la mise en œuvre sans faille des politiques convenues devrait appuyer cet objectif.

27. **Il est essentiel que les donateurs continuent d'offrir régulièrement leur soutien.**

En dépit des efforts de la RCA, ses ressources et sa capacité sont limitées. Le financement de l'opération de DDR exige une assistance extérieure. L'assistance à venir au titre de l'Initiative PPTTE et de l'IADM ménage un espace budgétaire indispensable pour les dépenses prioritaires, mais l'aide et les ressources intérieures projetées ne sont pas suffisantes pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Même si la gestion budgétaire suscite davantage la confiance et si l'économie résiste mieux aux chocs, le budget n'est pas en mesure d'absorber le choc actuel.

28. **La coordination avec les partenaires de développement de la RCA sera cruciale.**

Le financement concessionnel et l'assistance technique continuent d'être nécessaires ; l'aide doit être plus prévisible et l'assistance technique harmonisée, eu égard à la capacité limitée des autorités. Dans ce contexte, le gouvernement doit rendre compte de ses efforts de réforme avec plus d'efficacité. La RCA tente de bonne foi d'arriver à des accords de collaboration avec les créanciers extérieurs privés et d'assouplir ses relations avec les créanciers qui n'ont pas sapé la mise en œuvre du programme.

29. **Le ralentissement prolongé des activités économiques ou l'instabilité politique sont les principaux risques pour le programme.**

La stabilité économique pourrait être compromise par les ratés de la reprise des secteurs d'exportation clés—que ce soit à cause de la détérioration des conditions mondiales de la demande ou des préoccupations des investisseurs. La réussite du programme dépend aussi de la stabilité politique qui est très tributaire de la mise en œuvre du processus de rétablissement de la paix et de la disponibilité

du financement. L'application sans interruption de la formule automatique de détermination des prix du pétrole pourrait être importante si le cours mondial devenait à nouveau volatil.

30. Les services appuient l'achèvement de la quatrième revue, l'augmentation de l'accès au titre de l'accord FRPC et la prolongation de cet accord. Dans l'ensemble, le programme a été mis en œuvre de manière satisfaisante dans un environnement politique et économique difficile. Les services appuient aussi une dérogation au critère de réalisation sur le crédit des banques commerciales (infraction mineure). L'augmentation de l'accès endiguera les pertes de réserves et aidera la RCA à s'ajuster aux chocs extérieurs courants. Les services appuient aussi les modifications des critères de réalisation quantitatifs pour la fin de juin 2009 ainsi que la conversion en repère structurel du critère de réalisation structurel continu sur le mécanisme automatique d'ajustement des prix du combustible

Tableau 1. République Centrafricaine : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-14¹

	2005	2006	2007	2008		2009		2010		2011	2012	2013	2014
			Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
Revenu national et prix													
PIB à prix constants	2.4	3.8	3.7	3.5	2.2	4.5	2.4	5.0	3.1	4.0	5.0	5.5	5.5
PIB à prix courants	6.2	8.2	5.6	8.2	9.4	8.0	6.4	7.5	5.5	6.5	7.5	8.0	8.0
Déflateur du PIB	3.7	4.2	1.8	4.5	7.1	3.3	3.9	2.4	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4
Prix à la consommation													
IPC (moyenne annuelle)	2.9	6.7	0.9	8.6	9.3	4.9	4.7	2.8	2.7	2.5	2.5	2.5	2.5
IPC (fin de période)	1.7	7.1	-0.2	11.6	14.5	3.4	1.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Finances de l'administration centrale													
Total recettes et dons	12.2	100.3	-33.6	4.9	15.1	29.6	12.8	1.9	9.1	-1.9	10.1	8.1	10.3
Total dépenses	28.9	-11.0	-0.6	21.2	29.7	28.5	15.9	1.6	5.4	2.0	12.4	8.9	10.2
Monnaie et crédit													
Avoirs intérieurs nets ²	10.9	6.5	3.1	15.8	16.3	8.1	2.8
Crédit intérieur ²	10.2	7.9	4.2	15.3	12.8	3.8	6.0
Monnaie centrale	16.5	-4.2	-3.7	8.2	16.5	8.0	-7.1
Vitesse de circulation de la monnaie centrale (fin de période)	5.5	6.3	6.9	7.0	6.4	7.0	7.4
Secteur extérieur													
Exportations, f.à.b. (base \$EU)	-4.3	22.9	13.2	4.4	-17.3	-1.0	-25.9	7.7	15.9	18.2	20.3	18.1	10.6
Volume des exportations de biens ³	-4.6	16.1	5.1	-0.4	-16.3	6.1	-16.5	5.8	18.8	16.5	18.0	15.3	7.5
Importations, f.à.b. (base \$EU)	16.2	15.3	23.8	25.0	20.6	-7.9	-16.6	7.1	13.8	8.1	10.6	8.9	7.6
Volume des importations de biens ³	9.3	5.3	2.6	-2.1	-0.7	10.7	1.4	2.4	11.9	4.1	6.8	6.2	5.5
Termes de l'échange	-3.6	-3.4	-10.9	-17.9	-18.3	11.9	7.4	-2.4	-5.6	-2.4	-1.5	-0.1	0.8
Taux de change effectif nominal	-0.2	0.2	1.9
Taux de change effectif réel	0.0	5.7	0.6
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Épargne nationale brute	3.3	7.2	3.8	2.1	1.7	5.4	1.3	5.1	2.6	3.1	4.8	6.2	7.3
Dont: transferts officiels courants	0.4	3.5	1.6	1.3	1.4	0.6	1.8	0.5	1.2	0.7	0.7	0.7	0.7
Épargne intérieure brute	1.7	2.4	0.7	-0.6	-1.0	3.6	-1.6	3.3	-0.6	0.4	2.1	3.6	4.7
Administration	-2.9	1.1	1.5	1.2	0.4	1.5	-0.1	1.7	0.3	1.2	1.5	1.6	2.1
Secteur privé	4.7	1.4	-0.8	-1.8	-1.4	2.1	-1.5	1.7	-0.9	-0.8	0.6	1.9	2.6
Consommation	98.3	97.6	99.3	100.6	101.0	96.4	101.6	96.7	100.6	99.6	97.9	96.4	95.3
Administration	8.6	6.8	6.2	6.5	6.6	7.1	7.3	7.3	7.6	6.8	6.8	6.8	6.8
Secteur privé	89.6	90.8	93.1	94.1	94.4	89.3	94.4	89.4	93.0	92.8	91.1	89.6	88.5
Investissements bruts	9.8	10.1	10.0	11.1	11.6	13.9	10.9	13.5	12.4	12.9	14.2	15.0	15.8
Administration	5.2	4.9	3.8	3.8	4.5	6.3	5.3	5.2	6.3	6.3	7.0	7.2	7.7
Secteur privé	4.5	5.2	6.2	7.2	7.1	7.6	5.6	8.2	6.0	6.6	7.2	7.8	8.2
Transferts courants et revenus des facteurs (net)	1.6	4.7	3.1	2.7	2.7	1.8	3.0	1.7	3.1	2.6	2.6	2.6	2.6
Solde des transactions courantes extérieures	-6.5	-3.0	-6.2	-9.0	-9.9	-8.4	-9.6	-8.4	-9.8	-9.8	-9.4	-8.8	-8.5
Balance des paiements globale	-1.1	3.0	-3.5	-2.8	-0.7	-2.4	-3.5	-2.5	-0.4	0.8	1.0	0.8	1.1
Finances de l'administration centrale													
Total recettes	12.4	22.9	14.4	13.8	15.1	16.6	16.0	15.7	16.6	15.3	15.6	15.7	16.0
Total dépenses ⁴	-16.9	-13.9	-13.1	-14.2	-15.5	-16.9	-16.9	-16.0	-16.9	-16.2	-16.9	-17.0	-17.4
Solde global ⁴													
Dons exclus	-8.7	-4.4	-2.8	-3.7	-5.1	-5.7	-6.4	-4.5	-6.3	-5.3	-5.7	-5.8	-5.8
Dons inclus	-4.5	9.0	1.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.9	-0.3	-0.3	-0.9	-1.3	-1.4	-1.4
Solde intérieur primaire ⁵	-3.6	0.4	1.1	0.0	0.1	0.7	-0.9	0.9	-0.5	0.4	0.8	0.9	1.0
Valeur de la dette publique extérieure et garantie par l'État	41.0	36.5	36.2	38.2	8.2	33.7	8.2	8.2	8.0	7.9	7.8
Dette du secteur public	106.0	93.9	79.1	75.7	79.4	68.8	29.5	62.6	28.1	27.3	26.6	26.0	25.5
Dont: dette intérieure ⁶	24.4	23.9	24.5	21.3	22.6	18.8	19.7	19.4	18.4	17.3	16.3	15.1	14.0
Réserves de change officielles brutes (millions de \$EU, fin de période)	147.1	129.9	86.5	78.0	118.2	81.6	87.5	88.2	93.1	111.1	133.8	153.2	178.7
(mois d'importations, f.à.b.)	6.5	4.6	2.4	2.1	3.3	2.2	2.6	2.2	2.5	2.8	3.0	3.2	3.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	712.1	770.4	813.5	887.6	890.3	958.7	947.2	1,031	999	1,064	1,144	1,236	1,335
Taux de change (moyen ; FCFA pour 1\$EU)	527.5	522.9	478.7	...	445.7

Sources : Autorités de la RCA et estimations et projections des services du FMI.

¹Le cadre macroéconomique suppose que la RCA atteint le point d'achèvement PPTTE en 2009;

d'après les projections, la balance des paiements inclut l'allègement de la dette attendue au point d'achèvement.

² Pourcentage de la monnaie au sens large au début de la période.

³ Les données de volume historiques ont été recalculées à l'aide d'une nouvelle méthodologie. Aux fins de comparabilité, les chiffres du programme pour 2008-10 ont été aussi recalculés.

⁴ Les dépenses sont sur une base caisse pour les dépenses de la période courante.

⁵ Exclut les dons, les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées sur l'extérieur.

⁶ Comprend la dette de l'État à la BEAC et aux banques commerciales, les arriérés de l'État et la dette intérieure des entreprises publiques.

Tableau 2. République Centrafricaine: Opérations de l'administration centrale, 2008-14 1
(milliards de FCFA)

	2005	2006	2007 Est.	2008		2009			2010		2011 Proj.	2012 Proj.	2013 Proj.	2014 Proj.
				Prog.	Est.	Prog.	Proj. PTE excl.	Proj.	Prog.	Proj.				
Recettes	88.0	176.3	117.0	122.8	134.7	159.1	151.9	544.9	162.1	165.8	162.6	179.0	193.4	213.3
Recettes intérieures	58.6	73.4	83.6	93.8	92.5	107.8	99.1	99.1	118.8	106.1	115.6	128.8	139.5	155.1
Recettes fiscales	50.6	60.4	59.5	70.3	70.7	85.4	78.3	78.3	96.2	85.5	94.3	105.6	117.8	130.9
Impôts sur les bénéficiaires et les biens	14.7	17.5	14.4	17.3	14.6	18.7	14.9	14.9	20.8	16.2	18.4	20.7	23.1	25.8
Taxes sur les biens et les services	35.9	42.9	45.1	53.0	56.0	66.7	63.4	63.4	75.3	69.2	76.0	84.9	94.7	105.1
<i>Dont: taxes sur le commerce international</i>	9.5	15.3	14.5	16.8	16.5	21.7	18.6	18.6	24.0	19.8	22.0	24.6	27.4	30.5
Recettes non fiscales	8.0	12.9	24.1	23.5	21.8	22.5	20.8	20.8	22.6	20.6	21.2	23.2	21.7	24.1
Dons	29.5	102.9	33.4	28.9	42.2	51.2	52.8	445.8	43.3	59.7	47.0	50.1	53.9	58.3
Programme	2.7	75.7	13.2	11.9	12.6	5.7	17.2	17.2	5.0	11.8	7.0	7.6	8.2	8.8
Annulation de la dette	376.3
IADM et dons du FMI	16.7
Projet	26.7	27.2	20.2	17.0	29.7	45.5	35.6	35.6	38.3	47.9	40.0	42.6	45.8	49.4
Dépenses ²	-120.4	-107.2	-106.5	-126.4	-138.1	-162.4	-160.1	-160.1	-165.0	-168.8	-172.2	-193.5	-210.7	-232.1
Dépenses courantes primaires	-75.4	-62.5	-65.4	-77.9	-81.4	-86.8	-93.6	-93.6	-94.4	-95.7	-94.4	-102.2	-109.1	-116.9
Traitements et salaires	-39.2	-37.2	-36.3	-37.5	-36.9	-39.6	-41.8	-41.8	-44.6	-44.1	-47.0	-50.5	-54.5	-58.9
Transferts et subventions	-14.0	-10.2	-14.7	-20.5	-22.4	-18.7	-24.7	-24.7	-19.1	-19.4	-22.2	-24.5	-25.3	-26.0
Biens et services ³	-22.2	-15.2	-14.4	-19.9	-22.0	-28.5	-27.1	-27.1	-30.7	-32.1	-25.2	-27.1	-29.3	-32.0
Intérêts dus	-6.6	-6.9	-11.7	-14.4	-16.7	-15.6	-16.7	-16.7	-16.8	-9.8	-10.7	-11.3	-12.2	-13.0
Extérieur	-3.6	-4.2	-3.7	-9.0	-9.1	-9.1	-9.8	-9.8	-9.5	-2.4	-2.4	-2.3	-2.2	-2.2
Intérieur	-3.0	-2.7	-8.0	-5.4	-7.7	-6.5	-6.9	-6.9	-7.3	-7.4	-8.3	-9.0	-10.0	-10.8
Dépenses d'investissement	-38.4	-37.7	-29.4	-34.1	-40.0	-60.0	-49.8	-49.8	-53.9	-63.4	-67.1	-80.0	-89.4	-102.2
Financées sur l'intérieur	-8.4	-7.5	-9.2	-16.1	-10.4	-14.5	-14.2	-14.2	-15.5	-15.5	-16.5	-18.0	-18.9	-24.7
Financées sur l'extérieur	-29.9	-30.2	-20.2	-18.0	-29.7	-45.5	-35.6	-35.6	-38.3	-47.9	-50.6	-62.0	-70.5	-77.5
Solde global ³	-61.8	-33.8	-22.9	-32.6	-45.7	-54.6	-61.0	-61.0	-46.2	-62.8	-56.6	-64.7	-71.2	-77.0
Dons exclus	-25.3	3.3	9.0	-0.2	0.7	6.6	-8.7	-8.7	8.9	-5.1	4.7	8.6	11.5	13.4
<i>Dont: solde primaire intérieur ⁴</i>	-32.4	69.1	10.6	-3.7	-3.5	-3.3	-8.2	384.8	-2.9	-3.1	-9.6	-14.5	-17.2	-18.7
Dons inclus	26.9	-60.3	-16.1	-10.0	-10.5	-15.0	-10.0	-10.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Variation des arriérés (net; (-) = réduction)	9.4	-19.8	-13.7	-10.0	-10.5	-15.0	-10.0	-10.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Intérieurs	17.5	-40.5	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs ⁵	-5.5	8.8	-5.5	-13.7	-14.0	-18.3	-18.2	374.8	-17.9	-18.1	-24.6	-29.5	-32.2	-33.7
Financement identifié	5.5	-3.8	1.0	17.7	19.4	18.3	4.6	-388.4	17.9	13.9	24.7	29.5	32.3	33.7
Extérieur net	-4.5	-12.9	-9.5	6.8	5.8	7.9	7.9	-368.4	4.5	-1.5	9.1	11.5	16.7	19.8
Prêts projets	3.2	3.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.6	19.4	24.7	28.0
Prêts programmes	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement dû	-11.8	-15.9	-12.4	-11.2	-11.3	-12.3	-12.6	-388.9	-25.9	-1.5	-1.6	-7.9	-8.1	-8.2
Financement exceptionnel	0.0	0.0	2.9	17.0	17.1	20.2	20.5	20.5	30.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Club de Paris ⁶	0.0	0.0	1.5	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres ⁷	0.0	0.0	1.4	16.1	16.1	19.1	19.4	19.4	29.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur net	10.0	9.1	10.5	10.9	13.6	10.4	-3.3	-20.0	13.4	15.4	15.6	18.0	15.6	13.9
Système bancaire	10.0	4.1	10.0	11.4	9.0	0.5	6.8	-9.9	-5.4	2.3	-3.6	-6.3	-6.4	-8.4
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	-2.6	2.2	2.4	6.8	5.2	4.4	3.8	-12.9	-1.2	2.3	0.0	0.0	0.0	-1.5
Banque centrale	10.2	-2.3	6.6	-1.3	-3.0	-4.3	9.0	9.0	0.0	0.0	-0.9	-3.5	-3.6	-4.1
Banques commerciales	2.4	4.2	1.0	5.8	6.9	0.4	-6.0	-6.0	-4.2	0.0	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8
<i>Dont: obligations</i>	0.0	0.0	21.0	0.0	0.0	-4.2	13.9	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8
Non bancaire ⁸	0.0	5.0	0.5	-0.5	4.6	9.9	-10.1	-10.1	18.8	13.1	19.2	24.2	22.0	22.3
Erreurs et omissions	0.0	5.0	-4.5	4.0	5.5	0.0	0.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement ⁹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	14.5	14.5	0.0	4.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :														
Dette intérieure de l'État	173.4	183.9	199.2	188.9	201.5	180.2	186.7	186.7	199.8	183.4	183.7	186.4	186.8	187.4
<i>Dont: arriérés intérieurs</i>	109.7	109.7	114.7	104.7	104.2	89.7	94.2	94.2	74.7	79.2	64.2	49.2	34.2	19.2
Dépenses pour la DDR	10.0	10.0
PIB nominal	712.1	770.4	813.5	887.6	890.3	958.7	947.2	947.2	1,031	999	1,064	1,144	1,236	1,335

Sources : Autorités de la RCA et estimations et projections du FMI.

¹ La nouvelle classification débute en 2007. Elle affecte principalement les recettes. Certaines commissions précédemment enregistrées au poste des impôts sont maintenant incluses dans les recettes non fiscales.² Les dépenses sont sur une base caisse pour les dépenses de la période courante, sauf pour les intérêts sont enregistrés sur une base exigible.³ En 2009, inclut les dépenses pour le processus de paix (DDR), dont 80 % sont alloués aux transferts et 20 % aux biens et services.⁴ Exclut les dons, les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées sur l'extérieur.⁵ Le chiffre pour 2006 reflète l'apurement des arriérés par la Banque mondiale et la BAfD (47,5 milliards de FCFA) et l'augmentation des arriérés envers des créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).⁶ Reflète le rééchelonnements du Club de Paris et l'accord de moratorium d'avril 2007.⁷ Inclut l'allègement de la dette PPTTE des créanciers multilatéraux et autres créanciers bilatéraux. Pour 2008-09, inclut aussi le service de la dette envers les créanciers hors Club de Paris et les créanciers commerciaux.

Après 2010, reflète la totalité de l'allègement PPTTE et IADM sur une base flux.

⁸ Inclut les accords de prêt signés avec les banques commerciales domiciliées dans les pays de la CEMAC et les futures émissions d'obligations prévues.⁹ Les déficits dans les projections de 2009 et 2010 sont équivalents à l'augmentation proposée de l'accès à la FRPC.

Tableau 3. République Centrafricaine: Opérations de l'administration centrale, 2005-14¹

	(Pourcentage du PIB)													
	2005	2006	2007	2008		2009			2010		2011	2012	2013	2014
			Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
						PPTTE excl.								
Recettes	12.4	22.9	14.4	13.8	15.1	16.6	16.0	57.5	15.7	16.6	15.3	15.6	15.7	16.0
Recettes intérieures	8.2	9.5	10.3	10.6	10.4	11.2	10.5	10.5	11.5	10.6	10.9	11.3	11.3	11.6
Recettes fiscales	7.1	7.8	7.3	7.9	7.9	8.9	8.3	8.3	9.3	8.6	8.9	9.2	9.5	9.8
Impôts sur les bénéficiaires et les biens	2.1	2.3	1.8	1.9	1.6	1.9	1.6	1.6	2.0	1.6	1.7	1.8	1.9	1.9
Taxes sur les biens et les services	5.0	5.6	5.5	6.0	6.3	7.0	6.7	6.7	7.3	6.9	7.1	7.4	7.7	7.9
Dont: taxes sur le commerce international	1.3	2.0	1.8	1.9	1.9	2.3	2.0	2.0	2.3	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3
Recettes non fiscales	1.1	1.7	3.0	2.6	2.4	2.3	2.2	2.2	2.2	2.1	2.0	2.0	1.8	1.8
Dons	4.1	13.4	4.1	3.3	4.7	5.3	5.6	47.1	4.2	6.0	4.4	4.4	4.4	4.4
Programme	0.4	9.8	1.6	1.3	1.4	0.6	1.8	1.8	0.5	1.2	0.7	0.7	0.7	0.7
Annulation de la dette	39.7
IADM dons du FMI	1.8
Projet	3.8	3.5	2.5	1.9	3.3	4.7	3.8	3.8	3.7	4.8	3.8	3.7	3.7	3.7
Dépenses ²	-16.9	-13.9	-13.1	-14.2	-15.5	-16.9	-16.9	-16.9	-16.0	-16.9	-16.2	-16.9	-17.0	-17.4
Dépenses primaires courantes	-10.6	-8.1	-8.0	-8.8	-9.1	-9.1	-9.9	-9.9	-9.2	-9.6	-8.9	-8.9	-8.8	-8.8
Traitements et salaires	-5.5	-4.8	-4.5	-4.2	-4.1	-4.1	-4.4	-4.4	-4.3	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4
Transferts et subventions	-2.0	-1.3	-1.8	-2.3	-2.5	-1.9	-2.6	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.1	-2.0	-1.9
Biens et services ³	-3.1	-2.0	-1.8	-2.2	-2.5	-3.0	-2.9	-2.9	-3.0	-3.2	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4
Intérêts dus	-0.9	-0.9	-1.4	-1.6	-1.9	-1.6	-1.8	-1.8	-1.6	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Extérieur	-0.5	-0.5	-0.4	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Intérieur	-0.4	-0.4	-1.0	-0.6	-0.9	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8
Dépenses d'investissement	-5.4	-4.9	-3.6	-3.8	-4.5	-6.3	-5.3	-5.3	-5.2	-6.3	-6.3	-7.0	-7.2	-7.7
Financées sur l'intérieur	-1.2	-1.0	-1.1	-1.8	-1.2	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.5	-1.9
Financées sur l'extérieur	-4.2	-3.9	-2.5	-2.0	-3.3	-4.7	-3.8	-3.8	-3.7	-4.8	-4.8	-5.4	-5.7	-5.8
Solde global ³														
Dons exclus	-8.7	-4.4	-2.8	-3.7	-5.1	-5.7	-6.4	-6.4	-4.5	-6.3	-5.3	-5.7	-5.8	-5.8
Dont: solde intérieur primaire ⁴	-3.6	0.4	1.1	0.0	0.1	0.7	-0.9	-0.9	0.9	-0.5	0.4	0.8	0.9	1.0
Dons inclus	-4.5	9.0	1.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.9	40.6	-0.3	-0.3	-0.9	-1.3	-1.4	-1.4
Variation des arriérés (net; (-) = réduction)	3.8	-7.8	-2.0	-1.1	-1.2	-1.6	-1.1	-1.1	-1.5	-1.5	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1
Intérieur	1.3	-2.6	-1.7	-1.1	-1.2	-1.6	-1.1	-1.1	-1.5	-1.5	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1
Extérieur ⁵	2.5	-5.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-0.8	1.1	-0.7	-1.5	-1.6	-1.9	-1.9	39.6	-1.7	-1.8	-2.3	-2.6	-2.6	-2.5
Financement identifié	0.8	-0.5	0.1	2.0	2.2	1.9	0.5	-41.0	1.7	1.4	2.3	2.6	2.6	2.5
Extérieur, net	-0.6	-1.7	-1.2	0.8	0.7	0.8	0.8	-38.9	0.4	-0.1	0.9	1.0	1.3	1.5
Prêts projets	0.5	0.4	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.7	2.0	2.1
Prêts programmes	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement dû	-1.7	-2.1	-1.5	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-41.1	-2.5	-0.1	-0.1	-0.7	-0.7	-0.6
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.4	1.9	1.9	2.1	2.2	2.2	2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Club de Paris ⁶	0.0	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres ⁷	0.0	0.0	0.2	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur, net	1.4	1.2	1.3	1.2	1.5	1.1	-0.3	-2.1	1.3	1.5	1.5	1.6	1.3	1.0
Système bancaire	1.4	0.5	1.2	1.3	1.0	0.1	0.7	-1.0	-0.5	0.2	-0.3	-0.5	-0.5	-0.6
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	-0.4	0.3	0.3	0.8	0.6	0.5	0.4	-1.4	-0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	-0.1
Banque centrale	1.4	-0.3	0.8	-0.1	-0.3	-0.4	1.0	1.0	0.0	0.0	-0.1	-0.3	-0.3	-0.3
Banques commerciales	0.3	0.5	0.1	0.7	0.8	0.0	-0.6	-0.6	-0.4	0.0	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Dont: obligations	0.0	0.0	2.2	0.0	0.0	-0.4	1.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Non bancaire ⁸	0.0	0.6	0.1	-0.1	0.5	1.0	-1.1	-1.1	1.8	1.3	1.8	2.1	1.8	1.7
Erreurs et omissions	0.0	0.6	-0.6	0.5	0.6	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement ⁹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	1.5	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :														
Dette intérieure de l'État	24.4	23.9	24.5	21.3	22.6	18.8	22.6	19.7	19.4	18.4	17.3	16.3	15.1	14.0
Dont: arriérés intérieurs	15.4	14.2	14.1	11.8	11.7	9.4	11.7	9.9	7.2	7.9	6.0	4.3	2.8	1.4
Dépenses de DDR	1.1	1.1

Sources : Autorités de la RCA et estimations et projections des services du FMI.

¹ La nouvelle classification débute en 2007. Elle affecte principalement les recettes. Certaines commissions précédemment enregistrées au poste des impôts sont maintenant incluses dans les recettes non fiscales.

² En 2009, inclut les dépenses pour le processus de paix (DDR), dont 80 % sont alloués aux transferts et 20 % aux biens et services.

³ Exclut les dons, les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées sur l'extérieur.

⁴ Le chiffre pour 2006 reflète l'apurement des arriérés par la Banque mondiale et la BAFD (47,5 milliards de FCFA) et l'augmentation des arriérés envers des créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).

⁵ Reflète le rééchelonnement du Club de Paris et l'accord de moratorium d'avril 2007.

⁶ Inclut l'allègement de la dette PPTTE des créanciers multilatéraux et autres créanciers bilatéraux. Pour 2008-09, inclut aussi le service de la dette envers les créanciers hors Club de Paris et les créanciers commerciaux. Après 2010, reflète la totalité de l'allègement PPTTE et IADM sur une base flux.

⁷ Inclut les accords de prêt signés avec les banques commerciales domiciliées dans les pays de la CEMAC, la dette envers les fournisseurs de pétrole et les futures émissions d'obligations prévues.

⁸ Les déficits dans les projections de 200 et 2010 sont équivalents à l'augmentation proposée de l'accès à la FRPC.

Tableau 4. République Centrafricaine: Balance des paiements, 2005-14 ¹

	2005	2006	2007	2008		2009		2010		2011	2012	2013	2014
				Est.	Prog.	Est. ²	Prog.	Prog.	Prog.				
	(milliards de FCFA)												
Compte courant	-46.2	-22.9	-50.5	-79.7	-87.7	-80.9	-90.5	-86.6	-98.2	-104.8	-108.0	-108.7	-113.4
Balance sur les biens	-25.0	-23.5	-34.6	-55.7	-69.0	-50.3	-71.5	-53.0	-80.4	-80.5	-81.5	-80.3	-83.3
Exportations, f.à.b.	67.3	82.3	85.4	82.6	65.8	90.1	54.7	96.6	63.7	75.2	90.2	106.3	117.5
Diamants	32.8	32.7	29.8	27.7	22.2	29.9	21.2	31.7	23.8	26.8	30.1	31.9	34.0
Produits ligneux	25.7	39.8	41.9	42.3	31.8	44.3	22.8	46.1	28.9	35.2	42.0	47.2	51.7
Autres	8.8	9.8	13.7	12.7	11.8	15.8	10.8	18.8	10.9	13.2	18.1	27.2	31.8
Importations, f.à.b.	-92.3	-105.8	-120.0	-138.4	-134.8	-140.3	-126.2	-149.6	-144.1	-155.7	-171.7	-186.5	-200.9
Produits pétroliers	-17.7	-26.0	-32.7	-46.3	-44.1	-35.3	-23.4	-40.7	-31.0	-34.7	-37.8	-40.9	-44.7
Programme d'investissement public	-14.4	-13.7	-11.8	-12.8	-13.5	-22.5	-20.6	-20.2	-26.2	-27.8	-33.1	-37.0	-40.6
Autres	-60.2	-66.1	-75.6	-79.3	-77.2	-82.6	-82.3	-88.8	-86.9	-93.2	-100.8	-108.7	-115.5
Services (net)	-32.3	-35.8	-41.5	-47.5	-42.8	-48.4	-47.3	-51.5	-49.1	-52.2	-56.6	-60.9	-65.1
Crédit	23.3	27.0	29.4	30.4	30.4	31.8	31.1	33.4	32.1	33.4	35.0	37.0	39.0
Débit	-55.6	-62.8	-70.9	-77.9	-73.2	-80.1	-78.4	-84.8	-81.2	-85.5	-91.6	-97.8	-104.1
Revenu (net)	-5.2	-5.8	-4.9	-9.9	-10.0	-10.0	-10.7	-10.5	-3.3	-3.3	-3.3	-3.2	-3.3
Crédit	5.0	5.5	6.1	6.7	6.7	7.0	6.9	7.4	7.1	7.4	7.7	8.1	8.6
Débit	-10.2	-11.3	-11.0	-16.6	-16.7	-17.0	-17.5	-17.8	-10.4	-10.7	-11.0	-11.4	-11.9
Dont: Intérêts exigibles sur la dette publique	-3.7	-4.5	-6.3	-9.1	-5.6	-9.2	-9.8	-9.6	-2.5	-2.4	-2.4	-2.3	-2.2
Transferts courants (net)	16.2	42.2	30.5	33.5	34.1	27.7	38.9	28.4	34.7	31.2	33.3	35.7	38.2
Dont: dons programmes	2.7	26.8	13.2	11.9	12.6	5.7	17.2	5.0	11.8	7.0	7.6	8.2	8.8
Compte de capital	26.7	67.7	25.4	17.0	29.7	45.5	428.7	38.3	47.9	40.0	42.6	45.8	49.4
Dons projets	26.7	27.2	20.2	17.0	29.7	45.5	35.6	38.3	47.9	40.0	42.6	45.8	49.4
Dons et transferts de capital	0.0	40.5	5.2	0.0	0.0	0.0	393.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette	...	40.5	5.2	376.3
Autres transferts (dons IADM)	16.7
Compte financier	11.6	-21.6	-3.4	38.2	52.2	12.4	-371.7	22.2	46.8	73.8	76.6	72.6	78.3
Secteur public (net)	-4.5	-12.9	-12.4	-10.2	-17.3	-12.3	-388.9	-25.9	-1.5	9.1	11.5	16.7	19.8
Décaissements projets	3.2	3.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.6	19.4	24.7	28.0
Décaissements programmes	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement échelonné	-11.8	-15.9	-12.4	-11.2	-17.3	-12.3	-388.9	-25.9	-1.5	-1.6	-7.9	-8.1	-8.2
Secteur privé (net)	16.2	-8.7	9.0	48.4	69.5	24.7	17.2	48.0	48.3	64.7	65.1	56.0	58.5
Solde global	-7.9	23.2	-28.5	-24.5	-5.9	-23.0	-33.5	-26.1	-3.5	9.0	11.1	9.7	14.3
Financement identifié	7.9	-23.2	28.5	24.5	5.9	23.0	19.0	26.1	-0.6	-8.9	-11.2	-9.7	-14.3
Mouvements des réserves officielles nets	-9.6	17.3	27.9	7.5	-11.2	2.9	-1.5	-4.3	-0.6	-8.9	-11.2	-9.7	-14.2
Crédit net FMI	-2.6	2.2	2.4	6.8	6.8	4.4	-14.5	-1.2	2.3	0.0	0.0	0.0	-1.5
Achats et prêts	0.0	5.4	15.2	10.3	10.2	6.9	4.6	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements (base caisse)	-2.6	-3.1	-12.8	-3.4	-3.4	-2.5	-19.1	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.5
Autres réserves (augmentation ==)	-7.1	15.1	25.5	0.7	-17.9	-1.5	13.0	-3.1	-2.9	-8.9	-11.2	-9.7	-12.8
Financement exceptionnel	17.5	-40.5	0.5	17.0	17.1	20.2	20.5	30.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	2.9	17.0	17.1	20.2	20.5	30.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Club de Paris ²	1.5	1.0	1.0	1.1	1.1	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement exceptionnel ³	1.4	16.1	16.1	19.1	19.4	29.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (diminution ==) ⁴	17.5	-40.5	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	14.5	0.0	4.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Termes de l'échange ⁶	-3.6	-3.4	-10.9	-17.9	-18.3	11.9	7.4	-2.4	-5.6	-2.4	-1.5	-0.1	0.8
Prix des exportations à l'unité (base \$EU) ⁶	0.9	5.2	7.1	4.9	-0.5	-8.6	-10.7	1.2	-1.9	1.4	1.9	2.3	2.9
Prix des importations à l'unité (base \$EU) ⁶	6.4	9.2	20.7	27.1	21.2	-18.9	-19.6	3.8	3.5	3.9	3.5	2.5	2.0
Volume des exportations de biens ⁶	-4.6	16.1	5.1	-0.4	-16.3	6.1	-16.5	5.8	18.8	16.5	18.0	15.3	7.5
Volume des importations de biens ⁶	9.3	5.3	2.6	-2.1	-0.7	10.7	1.4	2.4	11.9	4.1	6.8	6.2	5.5
Valeur des exportations de biens en FCFA	-4.7	22.3	3.7	-3.0	-23.0	9.0	-16.7	7.3	16.3	18.0	20.0	17.8	10.6
Valeur des importations de biens en FCFA	15.7	14.6	13.4	16.1	12.3	1.4	-6.3	6.7	14.2	8.0	10.3	8.6	7.7
Réserves de change officielles brutes (milliards de FCFA, fin de période)	79.6	64.5	39.0	38.3	56.9	39.9	43.9	42.9	46.8	55.7	66.9	76.5	89.3
(mois d'importations, f.à.b.)	6.5	4.6	2.4	2.1	3.3	2.2	2.6	2.2	2.5	2.8	3.0	3.2	3.5
Compte courant (% du PIB)	-6.5	-3.0	-6.2	-9.0	-9.9	-8.4	-9.6	-8.4	-9.8	-9.8	-9.4	-8.8	-8.5
Balance commerciale (% du PIB)	-3.5	-3.1	-4.3	-6.3	-7.8	-5.2	-7.5	-5.1	-8.1	-7.6	-7.1	-6.5	-6.2
Compte de capital (% du PIB)	3.8	8.8	3.1	1.9	3.3	4.7	45.3	3.7	4.8	3.8	3.7	3.7	3.7
Total dette extérieure (% du PIB)	81.6	70.1	54.6	49.8	56.8	50.6	9.8	44.3	9.8	10.0	10.3	10.9	11.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	712.1	770.4	813.5	887.6	890.3	958.7	947.2	1,031	999	1,064	1,144	1,236	1,335

Sources : Autorités de RCA et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le cadre macroéconomique suppose que la RCA atteint le point d'achèvement PPTE en 2009 ; les projections de la balance des paiements incorporent l'allègement de la dette attendu au point d'achèvement.² Réflète le rééchelonnement et l'accord de moratorium du Club de Paris en avril 2007.³ Inclut l'allègement de la dette PPTE des créanciers multilatéraux. Pour 2008-09, inclut le service de la dette aux créanciers hors Club de Paris et aux créanciers commerciaux.⁴ Le chiffre pour 2006 reflète l'apurement des arriérés par la Banque mondiale et la BAfD (47,5 milliards de FCFA) et une augmentation des arriérés envers des créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).⁵ Les déficits des projections de 2009 et 2010 sont équivalents à l'augmentation proposée de l'accès à la FRPC.⁶ Les données historiques de prix et de volumes ont été recalculées à l'aide d'une nouvelle méthodologie. Aux fins de la comparabilité, les chiffres du programme pour 2008-10 ont aussi été recalculés.

Tableau 5. République Centrafricaine : Situation monétaire, 2005–09

	2005	2006	2007	2008		2009	
				Prog.	Est.	Prog.	Proj.
(milliards de FCFA, fin de période)							
Avoirs extérieurs nets	56.2	43.0	31.6	22.5	31.2	22.4	17.5
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	59.7	43.6	17.0	7.9	27.2	7.7	13.5
Comptes d'opérations	77.0	61.6	35.8	26.5	51.5	28.1	38.4
Utilisation du crédit du FMI	-20.0	-21.0	-22.0	-30.4	-29.7	-32.1	-30.4
Autres	2.6	2.9	3.2	11.8	5.5	11.8	5.5
Banques commerciales	-3.5	-0.6	14.6	14.6	3.9	14.6	3.9
Avoirs intérieurs nets	72.2	80.0	86.9	105.6	106.9	116.0	110.8
Crédit intérieur	126.1	135.7	143.9	161.7	159.8	166.6	168.1
Crédit au secteur public	72.0	79.3	84.9	97.5	95.7	95.3	99.3
Crédit à l'administration centrale (net)	74.2	80.9	89.6	102.5	101.1	100.3	104.8
BEAC	67.7	70.1	77.8	84.9	82.4	82.3	92.1
Compte courant	32.1	36.2	16.2	14.7	17.6	10.4	20.6
Prêts consolidés	17.2	18.4	41.1	41.1	42.0	41.1	42.0
FMI (net)	20.0	21.0	22.0	30.4	29.7	32.1	30.4
Dépôts	-1.6	-5.4	-1.5	-1.3	-6.8	-1.3	-0.8
Banques commerciales	6.6	10.8	11.8	17.6	18.7	18.0	12.7
Crédit aux autres organes de l'État (net)	-2.2	-1.6	-4.7	-5.0	-5.5	-5.0	-5.5
Crédit à l'économie	54.1	56.4	59.1	64.2	64.2	71.4	68.7
Entreprises publiques	5.6	5.2	4.2	4.2	2.1	4.2	2.1
Secteur privé	48.5	51.3	54.9	60.0	62.0	67.2	66.6
Autres postes (net)	-53.9	-55.7	-57.1	-56.1	-52.9	-50.7	-57.3
Monnaie et quasi-monnaie	128.4	123.0	118.5	128.1	138.1	138.3	128.2
Monnaie	89.9	80.9	59.0	60.6	72.9	62.1	61.5
Dépôts	38.6	42.0	59.5	67.5	65.2	76.2	66.7
Dépôts à vue	23.8	24.5	38.3	39.4	40.8	49.0	41.8
Dépôts à terme et épargne	14.7	17.5	21.2	28.1	24.3	27.2	24.9
(Variation annuelle, pourcentage de la monnaie centrale au début de la période)							
Avoirs extérieurs nets	6.1	-10.3	-9.3	-7.7	-0.4	-0.1	-9.9
Avoirs intérieurs nets	10.4	6.0	5.6	15.8	16.9	8.1	2.8
Crédit intérieur net	9.8	7.5	6.7	15.3	13.4	3.8	6.0
Crédit net à l'administration centrale	10.3	5.2	7.0	10.9	9.7	-1.7	2.7
Crédit à l'économie	-1.0	1.8	2.1	4.3	4.3	5.6	3.3
Monnaie et quasi-monnaie	16.5	-4.2	-3.7	8.2	16.5	8.0	-7.1
(Variation annuelle en pourcentage)							
Base monétaire	17.4	-14.8	-18.4	-7.2	19.8	2.5	-14.0
Crédit à l'économie	-1.9	4.3	4.7	8.7	8.6	11.1	7.1
Entreprises publiques	-16.2	-8.3	-19.1	0.2	-48.8	0.0	0.0
Secteur privé	0.1	5.8	7.1	9.4	13.0	11.9	7.4
<i>Pour mémoire:</i>							
AIN de la banque centrale (milliards de FCFA)	38.6	40.1	51.3	55.4	54.6	57.2	56.9
Base monétaire (milliards de FCFA)	98.3	83.7	68.3	63.3	81.8	64.9	70.4
PIB nominal (milliards de FCFA)	712.1	770.4	813.5	887.6	890.3	958.7	947.2
Vitesse de circulation (PIB/monnaie centrale)							
Fin de période	5.5	6.3	6.9	6.9	6.4	6.9	7.4

Sources : Autorités de la RCA et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. République Centrafricaine : Accès et échéancier dans le cadre de l'accord triennal FRPC

Date de disponibilité	Décaissements (DTS) (% de la quote-part)	Conditions
22 décembre 2006	17,600,000	31.6 Approbation de l'accord
27 septembre 2007	3,100,000	5.6 Décaissé à l'achèvement de la première revue
18 juin 2008 ²	8,670,000	15.6 Achèvement de la seconde revue
1er novembre 2008 ²	5,885,000	10.6 Achèvement de la troisième revue (date d'évaluation fin juin 2008)
1er mai 2009	14,240,000	25.6 Achèvement de la quatrième revue (date d'évaluation fin décembre 2008)
<i>Dont: augmentation³</i>	11,140,000	20.0
1er octobre 2009	11,455,000	20.6 Achèvement de la cinquième revue (date d'évaluation fin juin 2009)
<i>Dont: augmentation³</i>	8,355,000	15.0
1er avril 2010	8,670,000	15.6 Achèvement de la sixième (et dernière) revue (date d'évaluation fin décembre 2009)
<i>Dont: augmentation³</i>	5,570,000	10.0
Total	69,620,000	125.0

Source : Estimations et projections des services du FMI.

¹ La quote-part de la RCA est de 55,7 millions de DTS.

² Inclut l'augmentation approuvée au moment de la seconde revue.

³ Reflète l'augmentation proposée de 45 % de la quote-part.

⁴ Reflète la prolongation proposée de l'accord FRPC.

Tableau 7. République Centrafricaine: Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2008–18¹

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
						Projections					
Obligations de FMI, sur la base du crédit existant (millions de DTS)											
Principal	4.9	3.2	1.6	0.8	1.8	5.0	7.1	7.1	7.1	5.3	2.0
Commissions et intérêts	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Obligations du FMI sur la base du crédit existant et potentiel (millions de DTS)											
Principal	4.9	3.2	1.6	0.8	1.8	5.0	8.5	13.1	13.9	12.2	8.9
Commissions et intérêts	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1
Total obligations sur la base du crédit existant et potentiel											
Millions de DTS	5.3	3.5	2.0	1.2	2.1	5.4	8.8	13.4	14.1	12.3	9.0
Milliards de FCFA	3.8	2.6	1.5	0.9	1.6	4.0	6.5	9.9	10.5	9.1	6.7
Pourcentage des recettes de l'État	4.1	2.6	1.4	0.8	1.2	2.8	4.2	5.7	5.5	4.4	2.9
Pourcentage des exportations de biens et de services	3.9	3.1	1.5	0.8	1.3	2.8	4.2	5.8	5.6	4.5	3.1
Pourcentage du service de la dette 2/	15.8	10.6	5.7	3.6	3.6	8.7	14.0	21.8	23.6	43.0	36.2
Pourcentage du PIB	0.4	0.3	0.1	0.1	0.1	0.3	0.5	0.7	0.7	0.5	0.4
Pourcentage de la quote-part	9.6	6.3	3.5	2.1	3.8	9.6	15.8	24.0	25.4	22.1	16.2
Encours du crédit du FMI 2/											
SDR millions	40.9	63.4	70.4	69.6	67.9	62.9	54.4	41.3	27.4	15.2	6.3
CFAF billions	28.8	47.1	52.0	51.3	50.0	46.3	40.2	30.5	20.3	11.3	4.7
Pourcentage des recettes de l'État	31.2	47.5	49.0	44.4	38.8	33.2	25.9	17.8	10.7	5.4	2.0
Pourcentage des exportations de biens et de services	30.0	54.8	54.3	47.2	39.9	32.3	25.7	17.9	10.9	5.6	2.1
Pourcentage du service de la dette 2/	121.2	190.3	203.2	208.6	113.0	101.3	86.4	67.4	45.7	53.2	25.4
Pourcentage du PIB	3.2	5.0	5.2	4.8	4.4	3.7	3.0	2.1	1.3	0.7	0.3
Pourcentage de la quote-part	73.4	113.7	126.4	125.0	121.8	112.8	97.6	74.2	49.2	27.3	11.3
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	14.6	25.7	8.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	4.9	3.2	1.6	0.8	1.8	5.0	8.5	13.1	13.9	12.2	8.9
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCFA)	890	947	999	1,064	1,144	1,236	1,335	1,442	1,550	1,664	1,784
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	96	86	96	109	125	143	157	171	185	201	218
Recettes de l'État (en milliards de FCFA)	92	99	106	116	129	139	155	172	188	208	228
Service de la dette (en milliards de FCFA) ²	24	25	26	25	44	46	47	45	44	21	18

Sources : Estimations et projections des services du FMI.

¹ Suppose une augmentation de 45% de la quote-part (25,065 millions de DTS) dans le cadre de la FRPC, dont 20% de la quote-part (11,14 millions de DTS), 15% de la quote-part (8,355 millions de DTS) et 10% de la quote-part (5,57 millions de DTS) seront décaissés à l'achèvement de la quatrième, cinquième et sixième revues de la FRPC, respectivement.

² Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements du FMI.

LETTRE D'INTENTION

Bangui, le 5 juin 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC, 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

1. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a mis en œuvre avec succès les mesures prévues dans le programme économique et financier appuyé par le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).
2. Le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint complète ceux qui accompagnaient nos courriers datés des 30 novembre 2006, 7 septembre 2007, 3 juin 2008 et 4 décembre 2008. Ce dernier mémoire établit les critères de réalisation quantitatifs et structurels convenus pour la fin décembre 2008 en vue de l'achèvement de la quatrième revue (cinquième décaissement) de l'accord FRPC.
3. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FRPC ont été observés, à l'exception du plafond des emprunts auprès des banques commerciales. Nous demandons à bénéficier d'une dérogation pour le plafond des emprunts auprès des banques commerciales, car l'écart constaté était mineur. Compte tenu de nos résultats d'ensemble et de la vigueur des politiques énoncées dans le mémoire ci-joint, nous demandons l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FRPC et une augmentation de l'accès égale à 45 % de la quote-part dans le cadre du programme FRPC, pour prendre en compte les chocs exogènes inattendus provoqués par le ralentissement de l'économie mondiale et le temps nécessaire pour ajuster nos politiques économique et financière. Nous sollicitons le décaissement de la cinquième tranche du prêt, d'un montant de 14,24 millions de DTS — y compris les 11,14 millions de DTS (20 % de la quote-part) issus de l'augmentation. Nous sollicitons également l'extension du programme jusqu'au 30 juin 2010, afin que les dernières revues du programme puissent avoir lieu sur une base semestrielle.
4. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs programmés, mais il est prêt à prendre toute autre mesure qui pourrait être nécessaire à cette fin. La République Centrafricaine consultera le FMI sur l'adoption de mesures appropriées et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. La cinquième revue de l'accord FRPC (sixième décaissement) devrait être achevée au plus tard à la fin décembre 2009, et la sixième revue (septième décaissement) au plus tard à la fin juin 2010.

5. Le gouvernement entend rendre publics le contenu de cette lettre, le MPEF et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport y afférent des services du FMI. En conséquence, il autorise le FMI à afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration en aura achevé l'examen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

_____/s/_____

Faustin Archange Touadéra
Premier Ministre

Pièces jointes: Mémoire de politique économique et financière
Protocole d'accord technique

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Mémoire de politique économique
et financière, 2009-10

Bangui, le 5 juin 2009

1. Les conditions économiques se sont très sensiblement améliorées depuis que le gouvernement de la République Centrafricaine a commencé fin 2006 à mettre en œuvre son programme macroéconomique et financier à moyen terme, avec l'appui du FMI. La situation politique et sociale s'est stabilisée suite à la tenue du Dialogue politique inclusif (DPI) en décembre 2008. Les recommandations adoptées à l'issue du DPI appellent de nouvelles dépenses, notamment en raison du Programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) et de l'organisation des élections de 2010. Nous avons pris ces derniers mois, avec l'aide des bailleurs de fonds, des mesures visant à résoudre la crise du secteur de l'énergie qui a entraîné des pannes d'électricité et perturbé l'activité économique en 2008.
2. Nous avons aussi entrepris de revenir à une situation d'endettement viable. Le point de décision prévu dans l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a été atteint en septembre 2007 et nous ne ménages pas nos efforts pour parvenir au point d'achèvement dans les meilleurs délais. La réduction totale de la dette aux titres de l'initiative PPTE et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) s'élève à 557 milliards de F CFA (59 % du PIB) dont la majeure partie sera accordée au moment de l'atteinte du point d'achèvement. Cela permettra de réduire la dette extérieure à 93 milliards de F CFA d'ici la fin 2009. Nous remercions sincèrement la communauté internationale, y compris le FMI, pour la remise de dette dont nous bénéficions et pour l'assistance intérimaire débloquée en notre faveur jusqu'à l'atteinte du point d'achèvement. Les ressources issues de l'allègement de la dette nous permettront de dépenser davantage pour les projets de lutte contre la pauvreté, ce qui n'aurait pas été possible sans cet allègement.
3. Cependant, notre pays est, depuis octobre 2008, frappé de plein fouet par le ralentissement de l'économie mondiale, qui pèse lourdement sur nos principales exportations, la croissance économique, et les recettes budgétaires. Il nous faut donc relever des défis supplémentaires, mais nous sommes convaincus que des politiques solides et la mise en œuvre du programme, avec l'appui de la communauté internationale, nous aideront à préserver la stabilité économique et à poser les bases d'une croissance durable. Toutefois, compte tenu de la gravité de la crise et du temps nécessaire pour nous permettre d'ajuster nos politiques par rapport aux chocs extérieurs, nous demandons une augmentation de l'accès égale à 45 % de la quote-part dans le cadre du programme FRPC en cours, et nous intensifions nos efforts de mobilisation des ressources additionnelles auprès d'autres bailleurs. L'augmentation de l'accès portera son niveau total à 125 % de la quote-part, en accord avec les nouvelles normes d'accès pour les pays utilisant pour la deuxième fois la FRPC.
4. Ce mémoire présente le cadre macroéconomique à moyen terme ainsi que la politique économique et financière qui sera conduite dans le contexte du programme du

gouvernement jusqu'au 30 juin 2010. Les mesures et les objectifs du programme sont conformes au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et au premier rapport annuel sur la mise en œuvre du DSRP adoptés respectivement le 30 juin 2007 et au début de l'année 2009 — à l'issue, dans les deux cas, d'une consultation approfondie avec les principales parties prenantes. Les principales conclusions issues du processus de mise en œuvre du DSRP sont les suivantes : (i) les ressources mobilisées jusqu'à maintenant demeurent inférieures aux besoins de financement du DSRP et sont concentrées sur l'aide humanitaire ; (ii) les efforts de mobilisation des ressources devraient se poursuivre ainsi que leur alignement aux priorités nationales ; (iii) les effets défavorables de la crise économique internationale sur l'économie nationale sont lourds et une réponse urgente s'impose en vue de sauvegarder la croissance et l'élan de réforme amorcé en 2006 ; et (iv) le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et matérielles, de même que la concertation avec les partenaires au développement sont essentiels à une mise en œuvre efficace du DSRP.

I. PERFORMANCES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES RÉCENTES

A. Résultats macroéconomiques et exécution du programme

5. Freinée par l'approvisionnement irrégulier en électricité pendant plusieurs mois et par le fléchissement de nos principales exportations, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à 2,2 % en 2008, au lieu des 3,5 % escomptés précédemment. Le secteur de l'agriculture était le principal contributeur à la croissance économique tandis que celui de la forêt avait la contribution la plus négative. Le secteur de l'agriculture, qui représente 29 % du PIB, a enregistré un taux de croissance de 3,2 %. Sous l'effet notable du renchérissement des denrées alimentaires, l'inflation a atteint 9,3 % en moyenne en 2008 contre une projection de 8,6 %.

6. Le ralentissement de l'économie mondiale pèse lourdement sur nos deux principaux produits d'exportation —le bois et le diamant—et les signes de reprise restent pour l'instant timides. Entre novembre 2008 et février 2009, les exportations en volume de bois et de diamant ont baissé de 44 % par rapport à la même période l'année précédente. Fort heureusement, le dynamisme soutenu de l'activité dans les BTP et certains secteurs des services—notamment le transport et les télécommunications—a permis, dans une certaine mesure, d'amortir ces chocs exogènes néfastes, ainsi qu'en atteste le taux de croissance élevé (13 %) du crédit à l'économie. Le système bancaire reste jusqu'ici épargné par la crise financière mondiale et la situation des liquidités des banques commerciales reste vigoureuse. Dans ce contexte, l'arrivée d'une nouvelle banque sur la place centrafricaine en octobre 2008 est une évolution favorable.

7. Les résultats budgétaires enregistrés en 2008 sont encourageants si l'on tient compte des conditions économiques difficiles et de la crise du secteur de l'électricité. Les recettes intérieures totales ont été à la hauteur des attentes (le critère de réalisation quantitatif (CR) y afférent a été réalisé). Les recettes au titre de l'impôt sur les bénéfices et de la taxe foncière ont été légèrement inférieures à l'objectif, ce qui traduisait déjà les premiers effets de la crise économique. Cependant, nous avons enregistré une amélioration du ratio recettes intérieures/PIB qui s'est élevé à 10,4 % contre 8,2 % en 2005. Nous avons manqué l'objectif sur le plancher de l'accumulation d'arriérés d'impôt de 0,7 milliard de FCFA, partiellement en

raison des mauvais résultats financiers des entreprises publiques. Mais nous avons considérablement réduit le montant des contentieux.

8. Nous avons maintenu un contrôle étroit des décaissements, ce qui nous a permis d'observer le CR sur le solde primaire intérieur (CR quantitatif). Les dépenses dans les secteurs prioritaires, et en particulier ceux de la santé et de l'éducation, ont été à la hauteur des repères quantitatifs (RQ) fixés et nous avons atteint les cibles indicatives chiffrées concernant le remboursement des arriérés. Les dépenses de transferts et des biens et services se sont accentuées vers la fin de l'année afin d'éviter l'accumulation d'arriérés. Les dépenses en capital financées sur ressources propres ont été revues à la baisse pour atteindre l'objectif d'un excédent du solde primaire, compte tenu du niveau plus élevé que prévu des dépenses en capital financées sur dons. Le CR concernant les créances nettes des banques commerciales sur l'État a été manqué d'un petit montant (0,1 milliards de F CFA), à cause surtout du fait que le décaissement au titre de la troisième revue n'a été reçu que le 29 décembre 2008 ; ce retard ne nous a pas permis de réduire l'encours de nos engagements envers les banques commerciales. Le RQ relatif à la valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure a été atteint.

B. Avancement des réformes structurelles

9. Le gouvernement a engagé récemment des réformes structurelles importantes, notamment dans le secteur pétrolier. La formule automatique d'ajustement trimestriel des prix des produits pétroliers adoptée le 1^{er} juin 2008 assure que l'ensemble des coûts, marges de distribution, impôts et taxes, y compris la TVA au taux ordinaire, est répercuté intégralement sur les consommateurs. Nous avons ajusté les prix pétroliers en janvier 2009, conformément au mécanisme convenu. Il en est résulté une suppression totale des subventions pour le gasoil et le fuel lourd, et une forte réduction de celles relatives au pétrole lampant. Nous avons appliqué à nouveau le mécanisme en avril 2009. Compte tenu de la baisse considérable des cours du pétrole sur le marché international, il n'a pas été nécessaire de procéder à un ajustement à la hausse des prix des produits pétroliers vendus localement; toutefois, afin de compenser les autres manques à gagner, nous avons décidé de ne pas modifier les prix sur le marché intérieur, ce qui a eu pour effet d'éliminer les subventions sur le pétrole lampant transporté par voie fluviale, mais pas encore sur celui transporté par route, et de protéger les recettes fiscales intérieures provenant des produits pétroliers.

10. Des avancées ont été enregistrées dans la réalisation des réformes de l'administration des recettes. Nous avons accompli des progrès significatifs dans l'informatisation du service chargé des gros contribuables et l'enregistrement des nouveaux contribuables identifiés par le recensement. Nous avons exécuté en substance le repère structurel relatif au nombre d'audits ponctuels pour couvrir 30 % des gros contribuables, tous les contribuables défaillants ainsi que toutes les déclarations de la TVA à solde créditeur. Concernant les déclarations de TVA, nous avons réussi à auditer 33 sur 47 cas (70 %) avec un retard de deux mois. Mais nous avons pu réaliser des audits ponctuels des contribuables restants à fin février 2009. La création d'un Département d'audit au début du mois d'avril 2009 devrait également renforcer l'administration fiscale. En avril 2009, nous avons procédé aux modifications nécessaires pour que le chiffre d'affaires devienne le seul critère de classification des contribuables, en fixant à

30 millions de FCFA le seuil de définition des gros contribuables (un repère structurel de la fin décembre 2008). Dans un premier temps, la Direction des grandes entreprises (DGE) couvrira quelques 300 contribuables. Cependant, nous devons encore modifier la loi sur la TVA afin de parachever la mise en œuvre de ce repère suivant le procédé expliqué ci-après et nous prendrons soin d'introduire ces modifications dans le collectif budgétaire pour l'année 2009. Nous avons pris du retard sur ce point parce qu'il nous fallait recevoir une assistance technique pour mettre au point le nouveau système.

11. Concernant la gestion des finances publiques, nous avons redoublé d'efforts pour corriger les défaillances mises à jour par l'évaluation de la Dépense Publique et la Responsabilité Financière (DPRF). A cet effet, nous avons mis sur pied un Comité de suivi de la liquidité à la fin 2008 dont le secrétariat technique a été créé début 2009. Le Comité de suivi de la liquidité a pour mandat d'aligner les engagements de dépenses de l'État sur la trésorerie réelle, en tenant compte des projections d'encaissements et de décaissements. Il apporte des données techniques et formule des recommandations à l'endroit du Comité de trésorerie. La Loi des finances 2009 fait figurer dans le budget de l'État toutes les recettes et dépenses, tous les postes financiers des agences publiques (à savoir notamment les agences de régulation des produits pétroliers, des télécommunications et de l'électricité). Une nouvelle nomenclature budgétaire a été introduite pour le budget 2008 et un plan comptable correspondant a été élaboré et adopté en janvier 2009. Nous avons fait d'importants progrès dans le processus d'informatisation de la chaîne de la dépense. En outre, les avancées en vue d'un rapprochement mensuel des comptes du gouvernement entre les services du Trésor et de la banque centrale permettent de garantir la concordance des données sur la position nette du Trésor. En décembre 2008, nous avons élaboré et publié un plan permettant d'apurer les arriérés et de restaurer la crédibilité de la gestion de nos finances publiques. Le plan d'apurement inclut une liste des arriérés à fin décembre 2007 ainsi qu'un calendrier de remboursement. Nous prévoyons apurer tous les arriérés intérieurs au cours de la prochaine décennie et nous en accélérons la cadence si d'autres sources de financement deviennent disponibles. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'offre dans l'économie, une certaine priorité est accordée au remboursement des arriérés dus aux fournisseurs, plus particulièrement ceux qui sont liés aux services publics et aux compagnies pétrolières. Nous ne titriserons pas les arriérés et les règlerons uniquement au comptant.

II. LE PROGRAMME POUR 2009 ET OBJECTIFS A MOYEN TERME

12. Le gouvernement entend faire face à l'impact de la crise financière mondiale en prenant des mesures d'ajustement à la conjoncture économique difficile tout en continuant d'adhérer aux objectifs à moyen terme du programme. Nous nous sommes engagés à maintenir une politique budgétaire prudente, à réduire les arriérés, à approfondir la réforme du secteur pétrolier et à remédier à la fragilité financière des entreprises publiques. Malgré la croissance continue de la production agricole estimée à environ 3,3 % et l'expansion soutenue du secteur des services, la croissance réelle du PIB devrait se chiffrer à 2½ %, en légère augmentation par rapport à 2008. Toutefois, les nouvelles projections sont de loin inférieures à l'objectif de 4,5 % prévu dans le programme, ce qui s'explique en grande partie par le faible niveau des exportations. Nous estimons que ces sont des prévisions de croissance conservatrices, compte tenu des projets d'investissement en cours, du processus de paix et de

l'amélioration de la fourniture d'énergie électrique. Une bonne campagne agricole, conjuguée à la stabilisation des prix des matières premières sur les marchés internationaux, devrait réduire les pressions sur les prix : nous prévoyons une inflation de 1,0 %, en glissement annuel, en décembre 2009. La hausse des prix enregistrée à la fin 2008 a entraîné un relèvement à 4,7 % du taux d'inflation en 2009. L'inflation devrait cependant être conforme au critère de convergence de la CEMAC en 2010.

13. L'impact des chocs exogènes résultant du ralentissement de l'économie mondiale sur l'économie centrafricaine passe principalement par le secteur du commerce. Les exportations totales pour 2009 devraient baisser encore de 11,1 milliards de FCFA pour s'établir à 54,7 milliards de FCFA et seraient inférieures de 35,4 milliards de FCFA aux projections du programme. Les importations seront également sérieusement comprimées et devraient augmenter de seulement 1,4 % en volume. Le solde du compte courant de la balance des paiements pourrait atteindre presque 10 % du PIB, soit le même niveau qu'en 2008, malgré l'évolution favorable des cours internationaux du pétrole. Plus important encore, les flux de financement privé, y compris les investissements directs étrangers, sont susceptibles de diminuer considérablement – ce qui s'expliquerait par la prudence des investisseurs dans un environnement mondial incertain – par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2008. Dans ce contexte, les réserves de change devraient diminuer à un niveau correspondant à 2,6 mois de couverture d'importations en 2009, contre 3,3 mois en 2008, malgré l'augmentation de l'accès demandée au FMI. Sur le plan monétaire, la baisse des avoirs extérieurs nets entraînera une diminution de la masse monétaire au sens large (de 7 %) en dépit des prévisions d'une forte croissance du crédit à l'économie (de 7 %).

14. Nos priorités pour le reste de 2009 porteront sur la riposte à l'impact de la crise mondiale sur nos secteurs d'exportation, mais aussi sur la poursuite d'une politique budgétaire prudente. En particulier, nous nous engageons à : (i) continuer d'améliorer notre capacité de mobilisation de ressources intérieures ; (ii) stabiliser la demande intérieure en conservant le niveau des dépenses budgétisées et en intégrant les dépenses liées au processus de DDR dans le collectif budgétaire 2009 ; (iii) payer toutes les obligations courantes de l'État et réduire les arriérés intérieurs conformément à l'échéancier adopté en décembre 2008 ; et (iv) entretenir la dynamique des réformes structurelles des finances publiques.

A. Politique budgétaire pour l'exercice 2009

15. En dépit de la crise économique actuelle, les recettes intérieures devraient progresser de 0,1 point de pourcentage, pour atteindre 10,5 % du PIB. Cette amélioration s'explique par l'impact positif des taxes sur les carburants, des modifications apportées à la loi sur la TVA et de l'efficacité accrue de l'administration des recettes qui permettront de compenser largement la perte de revenus provenant des principaux produits d'exportation de la RCA et des taxes indirectes à la consommation. Les recettes pétrolières nettes devraient augmenter de 6 milliards de FCFA (0,6 % du PIB) par rapport à 2008, tandis que le produit des taxes à l'exportation pourrait chuter de 3 milliards de FCFA (0,3 % du PIB). Les recettes non fiscales diminueront de 0,2 % du PIB, car le surcroît de taxes recouvré en 2008 qui provenait avant tout de la vente des licences de télécommunications ne se reproduira pas en 2009. Les nouvelles projections de recettes font apparaître une baisse de recettes de 9 milliards de FCFA

par rapport à l'objectif du programme, ou de 12 milliards de FCFA (1,3 % du PIB) par rapport au budget. Ce manque à gagner atteste de la gravité de la crise économique. Nous nous efforcerons de percevoir les impôts de façon efficace et efficiente et qu'il n'y ait pas d'accumulation nette d'arriérés fiscaux (repère quantitatif).

16. Nous avons l'intention de soutenir la demande intérieure pour mieux résister à la crise économique et à une baisse plus prononcée que prévu des recettes en préservant l'enveloppe des dépenses budgétaires et en intégrant le nouveau programme de dépenses prioritaires liées au processus de paix. Les dépenses primaires courantes sur ressources intérieures seront portées de 9,1% du PIB en 2008 à 9,9 % du PIB en 2009 pour tenir compte notamment des dépenses relatives au DDR, de la préparation des élections de 2010 et du paiement intégral des factures au titre des consommations de services publics par l'État. Selon les projections, la masse salariale devrait augmenter de 0,3 % du PIB suite à l'augmentation des effectifs prévue dans les secteurs de l'éducation et de la santé et au déblocage des salaires de la période 1986-1996. Les économies dégagées au niveau des transferts du fait, principalement, de la baisse des subventions aux produits pétroliers permettront d'accroître les dépenses consacrées aux biens et services, d'engager certaines réparations dans les infrastructures énergétiques et de couvrir pleinement les paiements pour la consommation d'électricité, d'eau et de services de télécommunication par l'État. Nous sommes résolus à régler la totalité de nos consommations courantes de ces services (repère quantitatif). Les dépenses en capital financées sur ressources intérieures progresseront de 0,8 % du PIB en 2009 par rapport à 2008 et iront à l'amélioration des infrastructures, qui n'ont guère été entretenues pendant de nombreuses années.

17. Les besoins de dépenses additionnelles liées au processus de paix et aux élections de 2010 rendent nécessaires l'adoption d'un collectif budgétaire d'ici juillet 2009. Les prévisions de dépenses tiennent compte des 10 milliards de FCFA (1,1% du PIB, principalement sous forme de transferts) pour le processus de DDR financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (4 millions de dollars) et la CEMAC (8 milliards de FCFA). Les cinq autres pays de la CEMAC ont accepté chacun d'accorder un don d'un milliard de FCFA à la RCA (deux pays ont déjà déboursé leur assistance) et la BEAC y contribue à hauteur de 3 milliards de FCFA sous forme d'avance exceptionnelle et une convention de prêt a été signée à cet effet en avril 2009. Les projections tiennent également compte de l'impact budgétaire lié à la mise en œuvre des recommandations du DPI, particulièrement la préparation des élections de 2010 (qui nécessite près d'un milliard de FCFA en 2009).

18. Le solde primaire intérieur devrait diminuer en raison des dépenses liées du processus de paix et de la crise économique. La détérioration du solde primaire intérieur par rapport à l'objectif de 1,6 % du PIB s'explique en grande partie par une augmentation beaucoup plus importante que prévu du financement obtenu des bailleurs de fonds pour le processus de paix et par des reports de 2008 (1,2 % du PIB). Le reste est imputable à la dette contractée pour financer le processus de paix (0,3% du PIB) et au manque à gagner lié à la crise, qui sera compensé par des ressources intérieures. Les financements disponibles permettraient de rembourser plus d'arriérés (1,1 % du PIB) et de réduire la plupart des crédits onéreux obtenus auprès des banques commerciales. L'orientation de la politique budgétaire permettra aussi de continuer à réduire la dette publique, qui passera de 79,4 % du PIB en 2008 à 29,6 % du PIB

en 2009, du fait essentiellement d'une remise de la dette (estimée à 41,5 %) au moment de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

B. Objectifs à moyen terme

19. Nous sommes convaincus que les mesures de réformes structurelles appliquées dans le cadre du programme appuyé par la FRPC et l'initiative PPTE renforcée permettront d'améliorer nos perspectives de croissance, nos finances publiques et notre balance des paiements. La croissance devrait normalement se rétablir, puis s'accélérer, avec l'augmentation des investissements publics et privés et la reprise de la demande mondiale. Dans ce contexte, les nouveaux investissements suivant l'entrée en vigueur des codes forestier et minier récemment adoptés sont appelés à jouer un rôle majeur. Certains grands projets déjà en préparation dans le secteur minier devraient entrer en phase de production d'ici quelques années. La situation de notre balance des paiements devrait également se redresser, bien que plus lentement que souhaité – à mesure que nos principaux produits d'exportation retrouveront leur dynamisme et que nous commencerons à diversifier nos exportations. Notre point d'ancrage budgétaire à moyen terme est un excédent primaire intérieur d'environ 1 % du PIB que nous projetons d'atteindre grâce à un relèvement graduel du ratio recettes fiscales/PIB en stabilisant et plus tard en augmentant, nos dépenses intérieures prioritaires. Cet ancrage budgétaire devrait nous permettre de réduire progressivement le ratio dette/PIB à mesure que ce dernier s'accroîtra.

C. RÉFORMES STRUCTURELLES

20. Le gouvernement a commencé à harmoniser son programme de réformes structurelles avec l'aide des bailleurs de fonds présents en RCA dans le but de rendre l'aide plus prévisible. Outre le FMI qui apporte une assistance à la balance des paiements, les autres donateurs impliqués dans ce processus sont la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Commission européenne et la France. Le programme harmonisé devrait permettre de s'accorder sur un calendrier de réformes qui devrait également s'accompagner d'assistance technique. Nous établirons un programme avec les bailleurs mentionnés au cours des prochains mois.

Réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes

21. Nous continuons d'améliorer l'efficacité du système fiscal. En janvier 2009, nous avons commencé à appliquer la TVA à l'ensemble des produits pétroliers, et relevé les droits d'accise minimums sur l'essence et le gasoil et réduit les subventions sur le pétrole lampant en application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, ce qui a été transformé en repère structurel continu au lieu d'être un critère de performance structurel comme au préalable. Les droits d'accise minimums sur le pétrole lampant seront relevés de près de 40 FCFA par litre tous les trimestres afin d'éliminer complètement les subventions résiduelles sur ce produit et de réduire la différence de prix avec le gasoil, qui est un produit de substitution proche souvent mélangé au pétrole lampant dans les transports. Enfin, nous allons introduire un écart entre les marges d'importation des produits pétroliers par la voie fluviale et par la route de 10 F CFA par litre afin d'encourager les importateurs à opter pour la première solution, moins coûteuse sur le plan budgétaire et moins risquée pour

l'environnement. Les projections tablent donc sur une augmentation brute des recettes pétrolières dans le budget 2009, TVA comprise, de 13 milliards de FCFA — l'augmentation nette est de 6 milliards de FCFA après soustraction des économies réalisées aux postes des subventions au gasoil et des crédits pour la TVA payée sur les intrants.

22. Nous avons supprimé le taux de TVA réduit sur les matériaux de construction et la retenue à la source de 10 % de TVA qui avaient été introduits dans la loi de finances 2008. Nous autorisons aussi, désormais, la déductibilité des paiements de TVA pour les produits pétroliers utilisés dans le processus de production. Nous nous efforçons d'améliorer le paiement des demandes de remboursement de TVA (repère structurel pour la fin 2009). Concernant les contribuables dont les demandes de remboursement sont reçues conformément à la loi, nous envisageons de payer 50 % du remboursement demandé dans un délai de 30 jours et le reste après 90 jours, bien que le montant final puisse être revu à la baisse après vérification des demandes de remboursement. Dans le cadre du collectif budgétaire pour 2009, l'article 247 du Code Général des Impôts sera amendé pour asseoir l'assujettissement à la TVA au seul critère du chiffre d'affaires, quel que soit le statut juridique des contribuables (personne physique ou morale).

23. La discipline fiscale est une priorité permanente. En 2009, nous contrôlerons à nouveau au moins 30 % des gros contribuables, dont tous ceux qui entrent dans la catégorie des contribuables défaillants, ainsi que l'ensemble des déclarations de TVA faisant état d'un solde créditeur ou nul. Cela devrait nous permettre de ramener le taux des contribuables non déclarants en dessous des 10 %. Afin de mieux cibler les audits, un directeur sera nommé à la tête du département de l'audit de même que tout son personnel d'ici fin juin 2009. Nous dresserons aussi un calendrier d'audits qui sera révisé pour en accroître l'efficacité en 2010. Nous augmenterons les ressources à la disposition des administrations fiscale et douanière en réponse aux plus grandes sollicitations et attentes dont elles font l'objet, notamment en fournissant un cadre de travail approprié au service des gros contribuables. Les systèmes informatisés des services fiscaux (SYSTEMIF) et douaniers (SYDONIA++) sont maintenant connectés, mais pour respecter le repère structurel y afférent à la fin juin 2009, nous devons encore renforcer ses performances afin d'améliorer les services aux contribuables et faciliter le recoupement automatique des informations les concernant.

24. Le recouvrement des recettes douanières continuera de jouer un rôle important et nous entendons renforcer les politiques et les efforts de l'administration dans ce domaine. L'utilisation rationnelle du système SYDONIA nous aidera à améliorer l'administration des douanes et nous procéderons à une extension tous azimuts de son utilisation et de ses capacités, en collaboration avec nos partenaires pourvoyeurs d'assistance technique. Nous avons déjà ramené les exonérations douanières de 17 à 12 milliards de FCFA entre 2007 et 2008. Elles seront diminuées encore afin d'éliminer complètement les exemptions discrétionnaires et d'accorder celles autorisées par la loi uniquement lorsqu'il existe un réel fondement économique. L'envergure de cette rationalisation des exonérations sera définie lors de la cinquième revue du programme FRPC et son application devrait suivre avant la fin décembre 2009 (repère structurel). A cet effet, le comité interministériel chargé de la suppression des exemptions (CICEFD) procédera à un examen exhaustif des exonérations statutaires et légales d'ici la fin juin 2009. Nous améliorerons aussi l'efficacité de

l'administration douanière en lui fournissant les ressources adéquates et en intensifiant la formation du personnel dans les divers domaines prioritaires. Nous travaillerons dans le sens de la facilitation des procédures de transit entre le port de Douala et la destination finale.

25. Nous allons également renforcer le contrôle aux frontières, surtout en ce qui concerne les produits pétroliers étant donné qu'il existe une incitation à la contrebande du fait de la différence des prix des produits pétroliers par rapport aux pays voisins. Nous avons récemment décidé de limiter les activités de la société privée SODIF et de l'agence publique CEMIFI à des contrôles ex-post afin de renforcer les compétences des directions générales des impôts et des douanes en matière de recouvrement des recettes. Cette initiative permettra par ailleurs d'éviter le chevauchement de ces structures dans le processus de collecte et de recouvrement forcé des impôts et droits de douanes, qui laisse parfois penser que le contribuable subit le poids d'une charge anormale. Par conséquent, la SODIF et la CEMIFI coordonneront leurs plans de vérification ex-post avec les directions des impôts et des douanes auxquelles elles fourniront toutes les informations pertinentes au recouvrement découlant de leurs activités. Nous continuerons d'évaluer la performance de la SODIF et de la CEMIFI sur une base trimestrielle.

26. Le gouvernement est déterminé à améliorer les données sur le secteur pétrolier et à éliminer progressivement la fraude dans ce domaine. Avec l'aide de la Banque mondiale, nous avons recruté une assistance technique pour contrôler la qualité et la quantité des produits pétroliers importés en Centrafrique au lieu d'origine avant transfert de ces produits, ainsi qu'aux points de déchargement et de stockage en Centrafrique. En outre, nous veillerons scrupuleusement à l'application des prix différenciés du pétrole lampant destiné aux petits et autres consommateurs – introduits en février 2009, afin de combattre l'utilisation du pétrole lampant à des fins frauduleuses. Le Gouvernement a aussi obtenu une assistance technique soutenue par la Banque mondiale pour l'aider à revoir la législation et la réglementation du secteur pétrolier dans le but d'harmoniser les textes existants et clarifier les rôles des différents opérateurs.

27. En préparation d'une réforme fiscale globale, nous avons unifié l'ensemble des textes législatifs afférents à ces questions en un code des impôts unique qui a été publié sur Internet, et nous tiendrons cette base d'informations à jour. Nous allons demander à bénéficier d'une assistance technique du FMI au second semestre de 2009 pour une révision exhaustive de ce code en vue de le simplifier et de le rendre plus efficace et mieux à même d'améliorer la mobilisation des recettes. Nous avons déjà sollicité l'assistance technique de l'Union européenne pour nous y aider. Cela devrait nous permettre de faire des progrès importants dans la réforme de la politique fiscale en 2010 et de mettre en place le nouveau code des impôts parallèlement au budget pour 2011.

Réforme de la gestion des finances publiques et de la dette

28. S'agissant de la réforme de la gestion des finances publiques, les priorités du gouvernement sont les suivantes : i) renforcer la gestion de la liquidité ; ii) mieux suivre les dépenses ; iii) améliorer la gestion de la dette ; et iv) renforcer la transparence budgétaire. Pour y parvenir, nous prendrons les mesures suivantes :

- Nous renforcerons les fonctions du Comité de suivi de la liquidité. Ce comité doit jouer un rôle important dans l'exécution de la politique budgétaire et dans la réponse apportée aux difficultés surgissant en cours d'exercice. Le Comité de suivi de la liquidité sera chargé de réviser continuellement les prévisions des engagements de dépenses, des recettes et des obligations du service de la dette pour la semaine, le mois et le trimestre suivants, ainsi que pour le reste de l'année. Sur la base de ces projections constamment révisées, le Comité de suivi de la liquidité produira des recommandations écrites, sur les ajustements nécessaires des engagements de dépenses par rapport aux prévisions, adressées au Comité de trésorerie, qui est responsable des décisions stratégiques relatives à l'exécution budgétaire.
- Nous mettrons en place un compte unique du trésor (CUT). Nous avons progressé dans la création du CUT en clôturant 51 comptes auprès de banques commerciales et en vérifiant la plupart des comptes entre fin juin 2008 et fin mars 2009. Mais il nous faut plus de temps pour mettre en œuvre convenablement le CUT, dont on attend désormais qu'il soit totalement opérationnel avant la fin décembre 2009 (repère structurel). Le retard enregistré s'explique par le travail technique supplémentaire qui est encore nécessaire pour définir les modalités de la gestion des comptes en banques commerciales sur la base d'un solde en équilibre. Nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration avec le Département des finances publiques du FMI et AFRITAC pour résoudre tous les problèmes.
- Nous veillerons à ce que tous les engagements de dépenses soient intégrés dans le système Gesco et que les ordonnancements soient émis dès que le service est rendu. Le nouveau système de suivi de la dépense inclura toutes les dépenses effectuées sans engagement et ordonnancement préalables, notamment celles qui se rapportent au service de la dette, aux salaires, et aux consommations de services publiques et de produits pétroliers. Afin de mieux suivre les dépenses, nous mesurerons les retards enregistrés dans leur traitement à toutes les étapes après l'engagement grâce à l'extension du système Gesco au Trésor et en veillant à ce que toutes les dépenses, y compris celles des ministères bénéficiaires, soient enregistrées dans le système (repère structurel à fin décembre 2009). Un plus grand déploiement du système Gesco, y compris pour l'enregistrement des opérations de toutes les régies de recette, est prévu pour la première moitié 2010.
- Nous veillerons à ce que l'encours des arriérés diminue, en base nette, durant l'exercice 2009 (repère quantitatif). Pour les besoins du programme, seront considérés comme arriérés de dépenses, les ordonnancements n'ayant pas donné lieu à paiement après 60 jours. En outre, nous enregistrerons tous les arriérés sur paiements intérieurs des exercices antérieurs dans la base de données informatisée du Département de la dette de façon détaillée, position par position (repère structurel à fin décembre 2009). L'intégration du plan de paiement des arriérés dans les projections du service de la dette du Département de la dette facilitera l'exécution de notre stratégie de paiements des arriérés.
- Nous réviserons les conventions signées entre l'État et les banques commerciales de la place afin de nous assurer que ces dernières n'exercent plus de contrôle sur les ressources publiques. Nous procéderons à une consolidation de toutes les anciennes créances en un seul prêt assorti de faibles taux d'intérêt, d'une période de grâce et d'un délai de remboursement de [3] ans. Toutes les conventions signées entre l'État et les banques commerciales locales ont fait l'objet d'un audit qui marque la première étape du processus de consolidation et de refinancement de notre dette auprès de ces

établissements. Toutes les recettes de l'État sont déposées au compte principal du Trésor à la banque centrale (BEAC) (repère structurel pour la fin juin 2009).

- Nous réviserons la loi et le décret de 1988 sur les garanties de l'État afin de renforcer le cadre légal qui régit l'émission des garanties de l'État notamment en imposant aux bénéficiaires d'acquitter une redevance de garantie. A cet égard, nous avons précisé que toutes les garanties intérieures et extérieures doivent être préparées par la Direction de la dette (la principale agence gouvernementale responsable des garanties), être signées par le Ministre des finances et figurer dans les statistiques de la dette publique (repère structurel à fin juin 2009). Ces garanties doivent également être intégrées *a posteriori* dans la loi de finances. Ces textes modifiés seront compris dans le collectif budgétaire 2009. Par conséquent, le délai de réalisation pour ce repère structurel sera décalé de fin juin à fin septembre 2009.
- Nous continuerons d'améliorer la gestion de la dette afin de réduire nos coûts de financement. Notre stratégie financière suppose l'émission effective de titres d'État sur le marché régional, ce que nous ne pourrons faire qu'en 2010 en raison des préparations nécessaires aux niveaux régional et national. Nous avons demandé au FMI de nous aider à mener à bien ce processus en nous apportant une assistance technique attendue d'ici le milieu de l'année.
- Nous publierons des rapports d'exécution budgétaire trimestriels afin d'en accroître la transparence et d'assurer une meilleure communication des politiques budgétaires de l'État. Nous avons commencé à préparer ces rapports en 2008 et nous les avons partagés avec les bailleurs de fonds. Nous pensons qu'ils constituent un important instrument d'information du grand public sur l'évolution récente du budget, y compris les difficultés de sa mise en œuvre.

Services publics et municipalité de Bangui

29. Nous sommes déterminés à travailler à l'amélioration des résultats financiers des entreprises de service public. Nous continuerons pour cela à suivre le taux de recouvrement global (recouvrements au comptant divisés par les montants facturés) des trois principales entreprises visées (électricité, eau et télécommunications). Ce taux était de 67 % à la fin 2008, et nous ciblons une augmentation progressive de 15 points en 2009 (repère quantitatif); le paiement intégral des factures courantes de l'État (repère quantitatif) favorisera cette augmentation. Le plan de remboursement des arriérés adopté en décembre 2008 permettra une réduction graduelle des arriérés de paiements de l'État au titre des services publics. Cela contribuera à améliorer la situation financière des sociétés de service public et aidera celles-ci à rembourser leurs propres arriérés d'impôts, qui sont de 1½ milliard de FCFA pour ENERCA, 3½ milliards de FCFA pour la SOCATTEL et près de 1 milliard de FCFA pour la SODECA. Pour le cas d'ENERCA, nous avons bénéficié de l'appui financier et technique de la Banque mondiale (8 million de dollars) et de l'Agence Française de Développement (4,2 millions d'euros) pour réhabiliter le système et maintenir le potentiel actuel de production d'électricité à 18 MW. Nous nous proposons de travailler en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds afin d'identifier le financement pour l'installation de turbines à Boali, notre principale centrale hydro-électrique. Ceci nous permettra de porter à 28 MW la production d'électricité et aidera grandement à assurer la fourniture régulière d'énergie électrique aux usagers et à faciliter le développement économique. Nous poursuivrons les actions entreprises avec les bailleurs de fonds pour stabiliser et sécuriser l'approvisionnement actuel en énergie électrique.

30. Nous envisageons aussi de rembourser une partie des arriérés de l'État envers la Municipalité de Bangui. Comme la ville a accumulé des arriérés auprès de la compagnie d'électricité ENERCA, l'État paiera une partie de sa dette envers la municipalité directement à ENERCA afin d'aider l'entreprise à acquérir des compteurs supplémentaires et à améliorer le recouvrement de ses factures. Nous continuerons à transférer en totalité les recettes partagées et à décaisser les transferts ordinaires en faveur de la Municipalité de Bangui (environ 350 millions de FCFA) pour aider la ville à se mettre à jour dans ses paiements. Enfin, nous examinerons comment régler la question du paiement de l'éclairage public à Bangui.

D. SUIVI DU PROGRAMME

31. Le programme sera suivi dans le cadre de revues semestrielles des critères de réalisation (CR) quantitatifs pour la fin juin et la fin décembre 2009 (tableau 1), ainsi que des repères structurels pour 2009/2010 (tableau 2). Le Protocole d'accord technique (PAT, pièce jointe II) précise les définitions et les informations à communiquer pour tous les CR quantitatifs et structurels. Les autorités mettront régulièrement à la disposition des services du FMI toutes les données de base, après les rapprochements nécessaires, dans les délais et selon le calendrier spécifié dans le PAT.

Tableau I.1. République Centrafricaine: Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, Décembre 2008-Décembre 2009

(En milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 31 décembre 2007 pour 2008, et à partir du 31 décembre 2008 pour 2009; plafonds, sauf indication contraire)

	Fin décembre 2008	Fin mars 2009	Fin juin 2009		Fin sept. 2009		Fin décembre 2009
	Réalisation	Repère	Critère de réalisation		Repère		Critère de réalisation
		Programme	Programme	Programme révisé	Programme	Programme révisé	Programme
Critères de réalisation							
Plancher des recettes publiques totales ¹	92.5	26.0	51.4	47.6	78.4	73.5	98.1
Plancher du solde primaire intérieur ²	0.7	2.9	4.3	1.5	4.1	-1.6	-9.7
Variation des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État, titres obligataires exclus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle ^{3 4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs							
VAN de la dette extérieure	336	114
Plancher des dépenses anti-pauvreté ⁵	19.7	5.0	10.0	10.0	15.0	15.0	21.0
Païement des arriérés intérieurs	10.5	2.0	1.0	1.0	7.5	6.0	9.0
Accumulation d'arriérés d'impôts	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plancher des recettes des entreprises publiques (en pourcent)	67.4	69.4	73.4	73.4	77.4	77.4	82.4
Plancher sur paiement des utilités du gouvernement (en pourcent)	...	98.0	98.0	98.0	98.0	98.0	98.0
Pour mémoire							
Dons pour appui budgétaire (prévision)	12.6	2.4	5.7	6.8	5.7	14.2	17.2
Bonds émis dans le marché régional (prévision)	0.0	0.0	0.0	0.0	15.5	0.0	0.0
<i>Dont:</i> dans le portefeuille des banques commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5	0.0	0.0
Ajustement maximum sur les créancier des banques en cas de décaissement de dons inférieur aux prévisions	...	2.4	5.0	5.0	5.0	6.0	6.0
Financement extérieur sans prêts pour projets	5.8	2.0	3.1	3.9	5.1	6.3	7.9
Remboursements aux compagnies pétrolières et des prêts commerciaux ⁶	6.1	...	8.1	10.1

Sources: Autorités de la R.C.A.; estimations du service du FMI.

¹ Recettes intérieures, à l'exclusion des dons extérieurs et du produit des cessions (voir PAT pour plus de détails).

² Le solde primaire intérieur (base caisse) est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses totales de l'État, mais à l'exclusion des paiements d'intérêts et des dépenses en capital financés de l'extérieur.

³ Dette contractée ou garantie par l'État (voir PAT).

⁴ Ces critères de réalisation seront suivis de façon permanente.

⁵ Dépenses totales de santé et d'éducation, y compris celles au titre des traitements et salaires et des biens et services.

⁶ Dette due aux compagnies pétrolières et crédits accordés par des groupes financiers domiciliés dans la CEMAC régis des conventions, classifiés comme non-bancaires.

Tableau I.2. République Centrafricaine : Conditionnalité structurelle, 2009–2010

Mesure	Calendrier	Fondements macroéconomiques
ADMINISTRATION DES RECETTES ET POLITIQUE FISCALE		
Poursuivre l'application de la formule automatique de fixation trimestrielle des prix des produits pétroliers qui garantit la répercussion intégrale de tous les coûts, marges de distribution, TVA et droit d'accise spécifique au consommateur. La formule comprend un calendrier de taxation des produits pétroliers (MPEF ¶21 et PAT ¶15).	Continu	Prémunir le budget contre les risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; dégager l'espace budgétaire nécessaire pour l'adoption de mesures bien ciblées afin d'atténuer l'impact social des variations des prix des produits pétroliers.
Pour les exportateurs à la réputation bien établie, payer 50 % de la somme demandée dans les 30 jours et le solde après 90 jours, sauf si la vérification montre que le paiement dû est inférieur au montant demandé (MPEF ¶22).	Fin décembre 2009	Rendre les exportations plus compétitives en autorisant la TVA à taux zéro, conformément aux meilleures pratiques internationales.
Interconnecter les logiciels SYSTEMIF des Impôts et SYDONIA++ des Douanes afin de partager l'information pertinente sur les contribuables (MPEF ¶23).	Fin-juin 2009	Améliorer le potentiel de mobilisation de recettes en réduisant les possibilités de fraude fiscale.
Réduire les cas de franchise douanière en vue de mettre fin aux exemptions discrétionnaires et aux exemptions légales sans réel fondement économique (MPEF ¶24).	Fin décembre 2009	Rehausser le potentiel de recettes.
GESTION DES FINANCES ET DE LA DETTE PUBLIQUES		
Mettre au point un compte unique du trésor (CUT) (MPEF ¶28).	Renvoyé de fin juin 2009 à fin décembre 2009	Réduire les coûts de financement pour l'État et accroître la transparence des opérations de l'État.
Réviser la loi et le décret de 1988 sur les garanties de l'État afin de renforcer le cadre légal qui régit l'émission des garanties de l'État en imposant aux bénéficiaires d'acquitter une redevance de garantie. Préciser que toutes les garanties intérieures et extérieures doivent être signées par le Ministre des finances après avis de la Direction de la dette et figurer dans les statistiques de la dette publique (MPEF ¶28).	Renvoyé de fin juin 2009 à fin septembre 2009	Limiter les engagements conditionnels du budget et fournir de meilleures incitations aux entreprises publique et privées.
Réviser toutes les conventions signées entre l'État et les banques commerciales locales pour veiller à ce que ces établissements n'exercent plus un contrôle sur les ressources publiques. Ainsi, toutes les recettes publiques seront déposées sur le compte principal du Trésor à la Banque centrale (BEAC) (MPEF ¶28).	Fin juin 2009	Rétablir le contrôle de l'État sur les deniers publics et accroître la transparence des opérations budgétaires de l'État.
Finaliser la mise en œuvre du système de gestion des finances publiques en appliquant intégralement le système Gesco à tous les stades du processus de la dépense, du stade de l'engagement à celui du paiement (MPEF ¶28).	Fin décembre 2009	Améliorer le contrôle budgétaire et éviter les arriérés.
Intégrer tous les arriérés intérieurs des exercices antérieurs dans la base de données de dettes informatisée de la Direction de la dette (MPEF ¶28).	Fin décembre 2009	Renforcer la capacité de gestion de la dette intérieure.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE
Bangui, le 5 juin 2009

1. Le présent protocole d'accord technique contient les définitions visant à clarifier la mesure des critères et indicateurs quantitatifs de réalisation qui figurent au tableau 1 du Mémoire de politique économique et financière pour 2009 joint à la lettre d'intention des autorités. Il précise aussi la fréquence et les délais de transmission des données aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour les besoins de suivi du programme. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et les cibles indicatives pour 2009 seront évalués sur la base des flux cumulés à partir du 31 décembre 2008.

Communication des données au FMI

2. Les données sur toutes les variables faisant l'objet de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs, y compris toutes les révisions, seront régulièrement communiquées aux services du FMI en temps voulu — d'après la description et le calendrier présentés au tableau 1. En outre, les autorités consulteront les services du FMI pour toute nouvelle information et donnée pertinentes pour l'évaluation et le suivi des résultats au regard des objectifs du programme, quand bien même elles ne sont pas spécifiquement définies dans ce mémorandum.

Définitions

3. Sauf indication contraire, on entend par État l'administration centrale de la République Centrafricaine (RCA), à l'exclusion des administrations locales, de la banque centrale et de tout autre organisme public doté d'une personnalité juridique autonome (entreprises publiques ou semi-publiques) et non visé actuellement par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Les dépenses de l'État base engagements (exceptées les dépenses au titre du paiement d'intérêts sur la base des montants dus) comprennent toutes les dépenses affectées, les opérations du Trésor, les contreparties nationales aux projets bénéficiant d'un financement extérieur et les opérations de compensation. Les dépenses anti-pauvreté dans les domaines de la santé et de l'éducation seront enregistrées suivant la classification fonctionnelle des dépenses publiques. A partir de 2009, les dépenses détaillées du TOFE seront enregistrées sur base engagements; cette information sera complétée par la variation du stock des dépenses engagées non ordonnancées, ainsi que par la variation du stock des dépenses ordonnancées non payées, qui seront réparties en ordonnancements datant de moins de 60 jours et en ceux datant de plus de 60 jours.

5. Aux fins du présent mémorandum, les définitions des termes «dette» et «emprunt concessionnel» sont les suivantes :

- Le terme «dette» prend la signification énoncée au point n° 9 des Directives sur les critères de réalisation sur la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt*), adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (Decision No. 12274'00/85, August 24, 2000), mais il recouvre aussi les engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs non (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur ; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant à l'avenir la garantie auprès de l'acheteur (accords de rachat et accords officiels de crédit croisé notamment); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels on fournit une propriété que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée de la propriété, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété. D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

Critères de réalisation quantitatifs

Recettes intérieures de l'État (plancher)

6. Les recettes intérieures de l'État sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent les opérations compensatoires portant sur les recettes et les dépenses de la période en cours — entre l'État et les fournisseurs de biens et services — hormis les subventions reçues de l'étranger et le produit des cessions. Les recettes de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, les recettes affectées, les chèques au

titre des droits de douane-projets, les retenues sur les traitements et salaires des fonctionnaires effectivement payés.

Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)

7. Le solde budgétaire primaire intérieur, sur une base caisse, est défini comme la différence entre les recettes publiques intérieures et les dépenses publiques, à l'exclusion de tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur fonds extérieurs. A partir de 2009, le solde budgétaire primaire intérieur sera mesuré sur base engagements. Le solde budgétaire primaire intérieur sera calculé à partir des données au-dessus de la ligne fournies dans le TOFE.

Ajusteur

8. Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour tenir compte de tout excédent d'appuis budgétaires extérieurs sous forme de dons non prévu dans le programme.

Variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (plafond)

9. Le stock en fin de période des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (net des acquisitions de titres publics) est défini comme la différence entre les dépôts détenus par l'État dans les banques commerciales et l'encours des prêts et des découverts, tel que figurant dans la situation monétaire, moins les titres publics détenus par les banques commerciales.

Ajusteur

10. Le plafond de variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État (nette des acquisitions de titres publics) sera :

- i) augmenté de 100 % pour tout déficit cumulé d'appuis budgétaires extérieurs sous forme de dons par rapport aux projections du programme et à hauteur de la limite prévue au tableau 1 du MPEF ;
- ii) réduit de 57 % des émissions obligataires sur le marché régional ;
- iii) augmenté (diminué) de 100 % pour tout excédent (déficit) cumulé des financements extérieurs par rapport aux projections du programme (hors décaissements relatifs aux prêts-projets ; et

- iv) diminué (augmenté) de 100 % pour tout déficit (excédant) cumulé de paiements de dettes aux compagnies pétrolières domestiques et/ou aux banques commerciales basées en CEMAC (pour les emprunts contractés avant le 31 décembre 2008).

Dettes extérieures non concessionnelles ou garanties (plafond, en continu)

11. Le critère de réalisation sur l'obtention d'une nouvelle dette extérieure non concessionnelle s'applique à la fois à la dette extérieure à court terme (échéance initiale de un an ou moins), ainsi qu'à celles à moyen et à long terme (échéance initiale de plus de un an), contractées ou garanties par l'État. Les achats auprès du FMI ne sont pas assujettis à cette limite.

12. La concessionnalité des prêts est évaluée sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On dit d'un prêt qu'il est assorti de conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio de la valeur actuelle du prêt — calculé selon les taux d'intérêt de référence — par rapport à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (soit un élément don d'au moins 35 %, qui ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois. Les marges ci-après seront ajoutées aux moyennes du taux de référence sur 10 ans et sur six mois : 0,75 % dans le cas des périodes de remboursement inférieures à 15 ans, 1 % dans celui des périodes comprises entre 15 et 19 ans, 1,15 % dans celui des périodes allant de 20 à 29 ans et 1,25 % dans celui des périodes égales ou supérieures à 30 ans.

13. La notion d'État aux fins de l'indicateur sur la dette extérieure comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les institutions publiques administratives, les entreprises publiques autorisées à contracter, à garantir ou consentir des prêts non concessionnels, les institutions publiques scientifiques et techniques, les institutions publiques professionnelles, les institutions publiques industrielles et/ou commerciales, et les administrations locales.

Arriérés de paiement extérieurs (plafond, en continu)

14. Les arriérés de paiements extérieurs sont réputés s'accumuler lorsque les paiements incontestés de l'État au titre des intérêts ou de l'amortissement ne sont pas effectués selon les termes du contrat, ni selon un différé futur convenu avec le Club de Paris ou d'autres créanciers bilatéraux ou commerciaux.

Repères structurels

Formule de fixation automatique des prix des produits pétroliers (repère structurel en continu)

15. La formule de détermination automatique des prix des produits pétroliers est conçue pour s'assurer la répercution intégrale sur le prix à la consommation de la totalité des coûts, des marges de distribution, d'un droit d'accise spécifique minimum incluant les droits de douane par produit, ainsi que de la TVA au taux normal.

- Le prix minimum de vente au détail du super, du pétrole lampant, du gasoil et du fuel 1% sera calculé sur la base de la structure de prix des produits pétroliers acheminés par voie fluviale via la République démocratique du Congo en appliquant le droit d'accise spécifique énoncé au tableau 2.
- La formule sera calculée à la fin de chaque trimestre, sur la base de la moyenne du prix f.à.b. sur les 90 jours précédents pour chaque produit (voir tableau 2) et le prix de vente au détail sera applicable pour les 3 mois du trimestre suivant.
- La formule ajoute à l'ensemble des coûts, les marges de distribution, un droit d'accise spécifique par produit et la TVA. Ainsi, le prix de vente au détail minimum sera la somme de i) le prix f.à.b.; ii) tous les coûts et marges; iii) le droit d'accises spécifique minimum; et iv) la TVA, appliquée sur la somme des composantes i)-iii) au taux normal.
- Le droit d'accise spécifique minimum comprend les éléments suivants : i) droit de douane; ii) taxe communautaire d'intégration; iii) redevance d'usage routier; iv) redevance équipement informatique finances ; v) C.C.I. ; vi) constitution du stock de sécurité; vii) financement extension des capacités de stockage ; viii) péréquation sur le transport; ix) redevance ASRP ; x) contrôle qualité et quantité des produits ; et xi) soutien ou reversement à l'État, appelée préalablement TUPP négative ou positive, en tant que résidu.
- Lorsque un ou plusieurs droit(s) d'accises effectif(s), tel que défini à l'alinéa précédent, tombent en dessous du droit d'accises minimum spécifié au tableau 2, mais que les accises pour tous le produits pétroliers projetées pour le mois concerné dépassent l'objectif du programme mensuel, alors, dans le cadre du programme, le repère structurel continu relatif à l'ajustement automatique des prix sera considéré comme respecté.
- Pour les produits pétroliers importés par route via le Cameroun ou par fleuve via Kinshasa, le même montant de TVA sera appliqué du fait que le prix en détail en est

le même. Les droits d'accise spécifiques seront ajustés pour donner le même prix final que celui prévu ci-dessus.

- Le prix de vente au détail pour chaque produit restera fixe par trimestre; cependant, la structure des prix sera déterminée mensuellement, le droit d'accises s'ajustant en fonction des variations dans les autres coûts. La TVA demeurera inchangée.

Repères quantitatifs (RQ)

Valeur actualisée nette de la dette extérieure (plafond)

16. La valeur actualisée nette de la dette extérieure est estimée en utilisant le modèle de viabilité de la dette extérieure établi par le FMI pour les pays à faible revenu.

Réduction des arriérés de paiements intérieurs (plancher)

17. La réduction des arriérés de paiements intérieurs sera aussi considérée comme la variation du stock total des arriérés durant la période considérée. De ce fait, le remboursement d'un arriéré existant réduira le stock total des arriérés tandis que l'accumulation de nouveaux arriérés augmentera le stock. Aux fins du programme, un nouvel arriéré se définit sur la base d'un ordonnancement, c'est-à-dire comme une dépense ordonnancée non payée après 60 jours.

Ajusteur

18. Le plancher de réduction des arriérés de paiements intérieurs sera augmenté de 29 % du produit de l'émission obligataire sur le marché régional.

Accumulation nette d'arriérés d'impôts

19. L'accumulation nette d'arriérés d'impôts se définit comme la variation du stock d'arriérés d'impôts (hors montants en litige) durant la période considérée plus tout montant admis en non valeur au cours de la même période.

Dépenses anti-pauvreté (plancher)

20. Les dépenses anti-pauvreté comprennent les dépenses des secteurs suivants : *éducation, santé, développement rural* et *affaires sociales*, incluant aussi bien les dépenses de l'exercice en cours que le paiement d'arriérés concernant ces secteurs.

Paiement des factures de services publics de l'État (plancher, montant cumulé)

21. Le repère quantitatif s'applique aux factures de prestations de services publics émises par les entreprises publiques suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca et est considéré comme respecté lorsque les factures émises par toutes ces entreprises sont payées à hauteur de 98 % au moins dans les 60 jours suivant leur date d'émission. Par exemple, le repère pour fin mars 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-mars 2009, divisée par la somme des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à janvier 2009. Le repère pour fin juin 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-juin 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à avril 2009.

Taux de recouvrement des entreprises de service public (plancher, montant cumulé)

22. Ce repère est représenté par le taux cumulé de recouvrement correspondant au ratio du total des montants recouverts au comptant par rapport au total des factures émises durant la période, avec un décalage de deux mois. Ce repère est établi conjointement pour les entreprises suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca. À titre d'exemple, le repère pour le premier trimestre correspondra à la somme des recouvrements au comptant réalisés par les trois compagnies sur la période janvier-mars 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à janvier 2009. Le repère pour fin juin 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-juin 2009 divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à avril 2009.

Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des données au FMI dans le cadre de l'accord FRPC

Description des données	Délai de transmission
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les critères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Encours (fin de période) des arriérés intérieurs sur les biens et services et les salaires, y compris les pensions et les bourses non payées.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock des arriérés sur la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Rapport succinct sur les dépenses effectives dans les secteurs sociaux, y compris la sante, l'éducation et la sécurité.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisés en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et concessionnelles contractées ou garanties par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Stock des arriérés d'impôts et montant recouvré	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Indicateurs permettant d'évaluer les tendances économiques globales, notamment l'indice des prix à la consommation et les ventes de produits pétroliers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Flux des importations/exportations (en volume et en valeur), activités dans les secteurs forestier et minier	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers	Dans la semaine suivant la fin de chaque mois.

Tableau 2. République Centrafricaine
Droits d'assises minimum, estimations de la TVA et du prix à la pompe minimum des
produits pétroliers, 2009–10

	Janvier 2009	Avril 2009	Juillet 2009	Octobre 2009	Janvier 2010
	(francs CFA/litre)				
Prix f.à.b. (via Kinshasa) ¹ (1)					
Essence (Super)	215.4	175.4	176.0	185.6	237.2
Pétrole lampant	292.0	197.8	225.8	238.4	304.6
Gazole	281.0	195.7	230.5	243.3	305.2
Fuel 1%	188.9	141.5	152.9	160.8	204.5
Marge de distribution ¹ (2)					
Essence (Super)	192.5	194.5	202.9	203.4	201.2
Pétrole lampant	193.1	193.4	203.5	204.0	206.4
Gazole	198.9	198.7	209.5	210.0	207.9
Fuel 1%	202.5	204.2	214.0	214.3	211.3
Produit des accises (minimum), droits de douane inclus (via Kinshasa) ² (3)					
Essence (Super)	242.2	249.2	249.2	249.2	251.8
Pétrole lampant	-16.7	23.3	63.2	103.2	143.2
Gazole	168.2	175.2	175.2	175.2	177.0
Fuel 1%	73.1	73.1	73.1	73.1	73.9
TVA (estimation) ¹ (4)					
Essence (Super)	123.5	117.6	119.3	121.3	131.1
Pétrole lampant	89.0	78.8	93.6	103.7	124.3
Gazole	123.1	108.2	116.9	119.4	131.1
Fuel 1%	88.2	79.6	83.6	85.2	93.1
Prix minimum à la pompe (estimation) ¹ = (1)+(2)+(3)+(4)					
Essence (Super)	773.6	736.7	747.5	759.5	821.3
Pétrole lampant	557.3	493.3	586.1	649.3	778.5
Gazole	771.2	677.8	732.1	747.9	821.2
Fuel 1%	552.7	498.3	523.6	533.4	582.8
Pour mémoire:					
Prix du pétrole (WEO \$/baril)	43.5	51.8	55.0	57.8	62.5

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Estimations basées sur les projections du programme pour les prix à l'importation f.à.b., définies comme la moyenne de 90 jours, en glissement.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité
pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance,
demande de dérogations pour non-respect d'un critère de réalisation, modification des critères
de réalisation, augmentation de l'accès, prolongation de l'accord et revue des assurances de
financement**

Annexe d'information

Établi par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Dhaneshwar Ghura

Le 13 Août 2009

- **Relations avec le FMI.** Décrit l'assistance financière et technique offerte par le FMI et donne des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le système de change. Au 30 avril 2009, l'encours des crédits envers le FMI était de 39,28 millions de DTS (70,52 % de la quote-part).
- **Programme de travail conjoint FMI-Banque mondiale.** Résume le programme de travail conjoint du FMI et de la Banque mondiale pour 2009–10.

Table des matières

Page

I.	Relations avec le FMI.....	59
II.	Programme de travail conjoint FMI-Banque mondiale.....	63
Tableau		
	Récente assistance technique.....	61

APPENDICE I. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE — RELATIONS AVEC LE FMI
(au 30 avril 2009)

I. **Statut** : date d'admission : 10 juillet 1963; Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Pourcentage millions de DTS de la quote-part	
Quote-part	55,70	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	55,53	99,69
Position de réserve du FMI	0,18	0,32

III. Département des DTS :	millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,33	100,00
Avoirs	0,04	0,44

IV. Encours des achats et des prêts :	millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la FRPC	39,28	70,52

V. **Accords financiers les plus récents** :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (En millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré</u>
FRPC	22 déc. 2006	21 déc. 2009	44,56	35,26
FRPC	20 juillet 1998	19 jan. 2002	49,44	24,48
Accord de confirmation	28 mars 1994	27 mars 1995	16,48	10,71

VI. **Paiements prévus au FMI (sans aide PPTE)⁵**

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	<u>À venir</u>				
	2009	2010	2011	2012	2013
Principal	1,62	1,60	0,80	1,76	5,01
Commissions/intérêts	<u>0,22</u>	<u>0,22</u>	<u>0,22</u>	<u>0,21</u>	<u>0,19</u>
Total	1,85	1,82	1,02	1,97	5,20

VII. **Mise en oeuvre de l'initiative PPTE** :

I. Affectation de l'aide PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	septembre 2007
Aide affectée par tous les créanciers (millions de dollars EU) ⁶	583,00

⁵ Lorsqu'un État membre a des obligations financières impayées depuis plus de trois mois, le montant de ces arriérés figurera dans la présente section.

<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	26,98
(équivalent en millions de DTS)	17,33
Date du point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée à l'État membre	6,59
Aide intérimaire	6,59
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ⁷	--
Total des décaissements	6,59

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

IX. Évaluation des sauvegardes : La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale des États de l'Afrique centrale. La dernière évaluation des sauvegardes de la BEAC a été achevée le 30 août 2004. Conformément au cycle de quatre ans établi pour les évaluations des banques centrales régionales, une mise à jour a été engagée en avril 2008. Selon les observations préliminaires, l'application des recommandations antérieures sur l'information financière, l'audit interne et le contrôle interne est limité, et le nouveau profil de risque des avoirs en monnaies étrangères de la BEAC exige de continuer de renforcer les sauvegardes de la banque. Toutefois, l'achèvement de la mise à jour nécessite une réponse officielle de la BEAC qui n'a pas encore été reçue.

Régime de change

La République centrafricaine est membre d'une association monétaire avec une banque centrale commune, la BEAC. Le régime de change, commun à tous les pays membres, fonctionne sans restriction sur les paiements et les transferts aux fins de transactions internationales courantes. Le FCFA est rattaché à l'euro au taux fixe de 1 € pour 655,957 FCFA. Le 30 avril 2009, son taux par rapport au DTS était de 1 DTS pour 740,12 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV

Actuellement, les consultations au titre de l'article IV avec la République centrafricaine ont lieu tous les 24 mois, le cycle standard pour les pays appliquant un programme appuyé par le FMI. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 28 septembre 2007.

Représentant résident

Le bureau du FMI à Bangui a réouvert en octobre 2007 (après avoir fermé en septembre 2003). M. Joseph Ntamatungiro est le représentant résident.

⁶L'aide affectée au titre du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide affectée au titre du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas être additionnés.

⁷Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire, correspondant au revenu d'intérêt sur le montant affecté au point de décision mais pas décaissé pendant la période intérimaire, est effectué au point d'achèvement.

Tableau. Récente assistance technique

Date	Département	But
Avril 2001	FAD	Suivi de l'introduction de la TVA et examen de mesures destinées à améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières.
Jan.-fév. 2004	STA	Examen et actualisation du Système général de diffusion des données (SGDD); assistance technique en matière de statistiques de finances publiques.
Mars 2004	FAD	Administration des recettes.
Avril 2004	FAD	Gestion des finances publiques.
Août-oct. 2004	FAD	Administration fiscale.
Fév.-déc. 2005	FAD	Gestion des finances publiques.
Mai 2005	FAD	Suivi de la mise en œuvre des réformes de l'administration fiscale et examen des progrès réalisés depuis la fin de la mission de trois mois de l'expert fiscal du Département des finances publiques.
Juin-juillet 2005	STA	Statistiques de finances publiques.
Juillet 2005	STA	Données du secteur réel.
Mai 2006	FAD	Recouvrement des arriérés fiscaux.
Mai 2006	FAD	Réforme de l'administration fiscale.
Sept.-oct. 2006	STA	Statistiques monétaires et financières.
Jan 2007-août 2008	FAD	Gestion des finances publiques.
Avril-mai 2007	FAD	Conséquences budgétaires des diverses politiques de tarification des combustibles et impact sur les ménages vulnérables, y compris mesures d'atténuation.
Oct. 2007	AFRITAC/FAD	Administration douanière; suivi de la nouvelle structure douanière.
Oct. 2007	AFRITAC/FAD	Suivi de l'application des réformes de l'administration fiscale et examen des progrès réalisés depuis la visite précédente de l'expert en 2006.

Nov.–Déc. 2007	FAD	Inspection du conseiller résident de FAD en gestion des finances publiques.
Déc. 2007	AFRITAC/STA	Données de comptabilité nationale.
Mars 2008	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette.
Juin 2008	AFRITAC	Suivi de l'application de la réforme de l'administration fiscale.
Juin 2008	AFRITAC	Suivi de l'application de la réforme de l'administration douanière.
Août 2008	AFRITAC/STA	Données de comptabilité nationale.
Sep. 2008	AFRITAC	Gestion des finances publiques.
Sep.–Oct. 2008	AFRITAC/FAD	Introduction du nouveau cadre comptable et du nouveau système de classification budgétaire.
Oct. 2008	AFRITAC	Recouvrement des impôts et utilisation des données de l'administration fiscale.
Jan. 2009	AFRITAC	Suivi de l'application des réformes du recouvrement des impôts.
Mars 2009	AFRITAC/FAD	Réformes des procédures comptables.
Mars 2009	AFRITAC	Élaboration d'un manuel de gestion de la dette publique.
Mars 2009	AFRITAC	Amélioration de la coordination des procédures douanières.
Mai 2009	AFRITAC/FAD	Suivi des progrès de la réforme de l'administration fiscale et formulation d'une stratégie de réforme à moyen terme.
May 2009	AFRITAC	Données de comptabilité nationale.

**Déclaration de M. Rutayisire
sur la République Centrafricaine
Réunion du Conseil d'administration
24 juin 2009**

Au nom des autorités de la République Centrafricaine (RCA), pays que je représente, j'aimerais remercier la direction et les services du FMI pour le dialogue étroit et constructif dont elles ont pu constamment bénéficier et pour l'assistance financière et technique accordée à leur pays.

L'engagement continu du FMI en RCA a permis aux autorités d'enregistrer des progrès réguliers entre la date du point de décision et ce jour, où la RCA a rempli toutes les conditions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement et bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.

Les créanciers non membres du Club de Paris occupant une place importante dans la structure de la dette de la RCA, il a toujours été difficile pour les autorités d'atteindre le taux de participation des créanciers requis en vertu de l'initiative PPTE renforcée. Les administrateurs se souviendront qu'à la date du point de décision, la RCA était parvenue à un taux de 68 %. Grâce à une intervention de dernière minute des autorités françaises, des entreprises publiques-privées françaises ont accepté d'être prises en compte, de sorte que la RCA a pu atteindre le taux (70 %) exigé pour l'aide intérimaire et le point de décision. Cette fois-ci, bien qu'ayant exécuté de façon satisfaisante leur programme FRPC et rempli les conditions du point d'achèvement PPTE, les autorités n'avaient réussi le 24 juin 2009 qu'à mobiliser un taux de participation des créanciers de 78 %. Aujourd'hui, grâce à l'intervention des autorités argentines, elles ont pu atteindre le taux de 80 %, seuil requis pour le point d'achèvement.

Je souhaite remercier les administrateurs pour tous les efforts qu'ils ont déployés en vue de convaincre les autorités des pays qu'ils représentent de fournir un allègement de dette à la RCA. En particulier, j'aimerais remercier les autorités argentines, françaises et britanniques pour leur appui décisif à la RCA; je remercie enfin la direction et les services du FMI auxquels je suis reconnaissant d'avoir apporté leur soutien inestimable à ce processus.

I. Progrès réalisés dans le cadre du programme FRPC

Le développement économique de la RCA est freiné depuis de nombreuses années par l'instabilité sociopolitique. Peu après sa prestation de serment après les élections démocratiques de 2005, le Président Bozizé a entrepris de consolider la paix et de rétablir la sécurité avec le concours de la communauté internationale. Les efforts résolus des autorités ont débouché sur la réforme du secteur de la sécurité et les conférences nationales au titre du dialogue politique inclusif qui ont abouti à la formation d'un gouvernement de coalition comptant des représentants de la société civile, de l'opposition politique et des groupes

rebelles. Les priorités des autorités sont de poursuivre sur cette lancée en appliquant le programme convenu de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), ainsi que les recommandations de la réforme du secteur de la sécurité, conformément à leur stratégie de réduction de la pauvreté. L'allègement de dette PPTE et IADM soutiendrait considérablement les efforts des autorités.

Sur le front économique, la RCA a fait face à des chocs exogènes répétés pendant la période couverte par la présente revue du programme, y compris de fortes hausses des cours des denrées alimentaires et du pétrole, parallèlement à la crise mondiale. En outre, les pannes d'électricité et des capacités limitées pèsent sur les perspectives de croissance du pays. Malgré ces graves difficultés, les autorités ont sensiblement progressé dans la reconstruction de l'économie et le renforcement de leurs capacités pour répondre aux besoins urgents de la population dans le domaine humanitaire et celui du développement.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC confirment la détermination des autorités à appliquer de saines politiques. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été observés, sauf le plafond sur les emprunts auprès des banques commerciales qui a été légèrement dépassé à cause d'un retard dans le transfert à la RCA par la banque centrale régionale (BEAC) d'un décaissement du FMI. En conséquence, les autorités demandent une dérogation pour non-observation de ce critère de réalisation.

D'importants défis restent à relever, ce dont les autorités sont parfaitement conscientes. Compte tenu des progrès continus qu'elles réalisent et de leur détermination à appliquer de bonnes politiques, je saurais gré aux administrateurs d'appuyer (i) l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FRPC, (ii) la prorogation du programme jusqu'au 30 juin 2010 afin de donner aux autorités le temps d'ajuster leurs politiques et de faire en sorte que les dernières revues puissent avoir lieu sur une base semestrielle, (iii) l'examen des assurances de financement et (iv) la modification du critère de réalisation structurel sur le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers de façon à se conformer à la décision du Conseil sur la conditionnalité structurelle.

En outre, les autorités demandent, de manière à tenir compte de l'impact de la crise mondiale : (i) d'augmenter l'accès pour les aider à faire face à leurs besoins de balance des paiements et (ii) de modifier les critères de réalisation quantitatifs sur les planchers concernant le solde et les recettes budgétaires et sur les variations des créances nettes des banques commerciales sur l'État.

II. Point d'achèvement PPTE et IADM

Comme indiqué dans la note d'évaluation conjointe FMI-Banque et le document de point d'achèvement, les autorités ont rempli de façon satisfaisante les conditions requises pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée. Elles ont réalisé tous les

déclencheurs du point d'achèvement, y compris ceux concernant la gestion des finances publiques et de la dette, et appliqué pendant plus d'un an une bonne stratégie de réduction de la pauvreté comme le confirme le rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de leur DSRP. En outre (voir supra), elles ont obtenu que plus de 80 % de leurs créanciers participent à l'effort d'allègement de dette aux conditions PPTE. En conséquence, elles demandent l'appui des administrateurs pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée et obtenir du FMI un allègement de dette additionnel IADM/PPTE.

III. Perspectives pour 2009 et politiques à moyen terme

Les autorités prévoient un ajustement à l'environnement extérieur difficile et en constante évolution tout en appliquant résolument leur programme de réformes à moyen terme. En particulier :

En ce qui concerne la politique budgétaire, les autorités redoubleront d'effort en vue de créer l'espace budgétaire nécessaire pour renforcer la capacité d'adaptation de l'économie aux chocs et favoriser l'exécution de leur stratégie de réduction de la pauvreté, tout en préservant la viabilité des finances publiques à moyen terme. Elles prévoient d'atteindre cet objectif à l'aide de réformes visant à améliorer la mobilisation des recettes, ainsi qu'à accroître les dépenses prioritaires et l'efficacité des dépenses, y compris des réformes de la gestion des finances publiques et l'emploi de cadres de dépenses à moyen terme.

Pour ce qui est de la viabilité de la dette, les autorités ont sensiblement amélioré leurs capacités de gestion de la dette en mettant, entre autres, en place un système informatisé de gestion de la dette, une base complète de données sur la dette et une entité en mesure de publier des bulletins statistiques annuels sur la dette et d'établir des projections à jour sur le service de la dette.

Le versement intégral de l'allègement de dette PPTE, IADM et de toute aide bilatérale additionnelle réduirait considérablement la dette extérieure publique de la RCA et libérerait les ressources dont le pays a besoin pour respecter son programme de développement. Les autorités sont déterminées à poursuivre sur la lancée des progrès réalisés jusqu'à présent pour mettre en œuvre de bonnes stratégies de la dette visant à réduire encore l'endettement public à moyen terme. Ces stratégies prévoiraient l'apurement des arriérés de dette intérieurs, le recours, en ce qui concerne l'emprunt extérieur, à des dons ou des prêts très concessionnels et le renforcement du cadre juridique de l'emprunt souverain.

En ce qui concerne le secteur financier, les autorités continueront d'en encourager le développement et la stabilité conformément aux recommandations faites dans le cadre du PESF. Étant donné le niveau élevé des prêts du système bancaire à l'État, les bilans des banques devraient normalement s'améliorer à mesure que les autorités poursuivront leurs plans d'apurement des arriérés intérieurs.

Sur le front des réformes structurelles, les autorités sont déterminées à intensifier leurs efforts pour établir les bases nécessaires à la stabilité économique et à une croissance généralisée tirée par le secteur privé. Elles font actuellement leur possible pour éliminer les obstacles à la croissance résultant des pannes d'électricité et autres blocages au niveau des infrastructures. À cet effet, elles s'emploieront à améliorer les résultats financiers des entreprises de service public et à réduire les arriérés de paiement croisés. En ce qui concerne la gouvernance, elles sont résolues à redoubler d'effort pour accroître la transparence, consolider l'état de droit et lutter contre la corruption. Elles continueront d'appliquer des normes rigoureuses aux obligations de divulgation imposées aux hauts fonctionnaires et poursuivront les réformes visant à développer la responsabilisation. Les initiatives anti-corruption qu'elles ont lancées ont déjà permis à la CAR de remonter dans le classement de l'indice de Transparency International. Les autorités sont aussi résolues à engager d'autres réformes afin d'améliorer le climat des affaires, notamment dans le secteur des ressources naturelles, en maintenant leur adhésion à l'ITIE et en mettant en application les nouveaux codes forestier et minier, l'objectif étant d'attirer l'IFD et de stimuler l'investissement privé.

IV. Conclusion

Les efforts déployés par la RCA pour consolider la paix et la sécurité, la stabilité macroéconomique et la reprise post-conflit, avec le concours inestimable de la communauté internationale, dont le FMI, ont déjà donné des résultats significatifs. La capacité d'adaptation de l'économie aux chocs est sortie renforcée des actions que ce pays a engagées ; à l'heure actuelle, la gestion macroéconomique s'améliore et des progrès sont accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté du pays.

Toutefois, des capacités limitées, des besoins non négligeables sur le double plan humanitaire et du développement et un environnement économique mondial particulièrement difficile sont autant de graves problèmes qui attendent la RCA tant à court qu'à long terme. Du fait de ces risques, il serait justifié que la communauté internationale complète les efforts de ce pays en lui apportant un soutien puissant.

Compte tenu des difficultés à venir et des bons résultats constatés dans la mise en œuvre du programme FRPC et la réalisation des déclencheurs du point d'achèvement PPTE flottant, je saurais gré aux administrateurs d'appuyer l'approbation des demandes formulées par les autorités.